

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 87

15 janvier 2013

SOMMAIRE

Abacus 2 S.C.A., SICAR	4133	Foncière de la Pétrusse	4131
Alta Capital Partners S.C.A., SICAR	4157	Générale Multi Services Intermédiaire S.à r.l.	4175
Aquatrans Cargo S.A.	4132	Habri S.A.	4157
ATL Aquatrans Logistics S.A.	4131	Hauptert Interieur S.à r.l.	4175
Banque Degroof Luxembourg S.A.	4130	HBM (Hartfelder - Baechler - Montage)	4176
Basketfonds	4156	ING (L)	4130
Basketfonds	4135	ING (L) Patrimonial	4132
Black Ferryman	4134	IPConcept (Luxembourg) S.A.	4162
Chandela (Lux) S.à r.l.	4157	LRI Invest S.A.	4158
Chandela (Management) G.m.b.H.	4171	Moringa S.C.A., SICAR	4135
Charcot Fox Participations	4176	MS_consult	4161
Comark S.A.	4176	PAI	4130
Comark S.A.	4176	Record Fund	4133
Comark S.A.	4176	Samsalux S.A.	4132
Constellation Software Luxembourg	4158	S-Energy S.A.	4172
Costamar Finances Holding SPF	4176	SES Astra 1N S.à.r.l.	4172
Cross Property Investment Sàrl	4162	SES Astra 2E S.à r.l.	4172
Delta Investment AG	4175	SES Astra 2G S.à r.l.	4172
Den Holzspiecht S.à.r.l.	4175	SES Astra 3B S.à.r.l.	4172
Dunwitch Corporate	4174	SES Astra Real Estate (Betzdorf) S.A. ...	4173
Eltato S.à r.l.	4174	SES Broadband Services S.A.	4172
Esco Invest S.A.	4174	SES Digital Distribution Services S.à r.l.	4173
Esco Invest S.A.	4174	SES Engineering (Luxembourg) S.à r.l. ...	4173
E.S.M. Trans S.à r.l.	4175	SES Global Africa	4173
Esposa S.A.	4174	SES TechCom S.A.	4173
Fida S.A.	4175		
Fiduciaire Comptable WABO, S.à r.l.	4173		
Fiduciaire Comptable WABO, S.à r.l.	4174		

PAI, Fonds Commun de Placement.

WKN: A1JBT5/A1JBT6 ISIN: LU0637229443/LU0637231852.

Hiermit werden die Anleger darüber informiert, dass der vorgenannte Fonds mit seinem einzigen Teilfonds PAI - Absolute Return Global mit Wirkung zum 10. Januar 2013 liquidiert wurde. Der Liquidationserlös wurde mit Liquidationsabschluss ausgezahlt. Alle Anleger wurden erreicht, es erfolgt keine Zahlung an die Caisse de Consignation. Die Auflösung des Fonds erfolgte ebenfalls zu diesem Datum.

Luxembourg, im Januar 2013.

IPConcept (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013007267/755/10.

Banque Degroof Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 25.459.

Messieurs et Mesdames les Actionnaires de la Banque Degroof Luxembourg S.A. sont invités à participer à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires qui se tiendra le 7 février 2013 à 10h au siège social de la Banque au 12, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg et dont l'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits, sociaux et consolidés, au 30 septembre 2012;
2. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises;
3. Affectation des résultats;
4. Décharge aux administrateurs;
5. Divers.

Afin d'obtenir une carte d'entrée leur permettant de participer à l'Assemblée, les Actionnaires devront, au moins cinq jours ouvrables avant la date de l'assemblée, déposer leurs titres au siège social de la Banque et en demander le blocage ou faire parvenir au siège social un certificat de blocage des titres en vue de ladite assemblée, émanant de leur organisme financier dépositaire.

Pour toute question complémentaire concernant cette assemblée, veuillez contacter Mme Chantal Hagen- De Mulder au n° 45.35.45.23.22

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013002853/34/23.

ING (L), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 44.873.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of ING (L) will be held at the Head Office of the Company on Thursday 24 January 2013 at 2.00 p.m. with the following Agendas:

Agendas:

A. ING (L)

1. Presentation of the reports of the board of directors and of the independent auditor of the Company;
2. Approval of the annual accounts of the Company for the financial year ended 30 September 2012;
3. Allocation of the results of the Company for the financial year ended 30 September 2012;
4. Discharge of the Board of directors of the Company for the execution of their mandates during the financial year ended 30 September 2012 and acknowledgement of the resignations;
5. Ratification of the co-optation of Mr Mark den Hollander as director of the Company with effect as of 1st September 2012;
6. Appointment of Mr Jelle van der Giessen (subject to the approval of the CSSF), appointment of Mr. Mark den Hollander and renewal of the mandates of Mr André van den Heuvel and Mr Dirk Buggenhout as directors of the Company until the annual general meeting which will be held in 2014;
7. Re-election of Ernst & Young as independent auditor of the Company;
8. Miscellaneous.

B. ING (L) Selected Strategies (Sicav merged into the Company on 16 December 2011)

1. Presentation of the reports of the board of directors and of the independent auditor of ING (L) Selected Strategies;
2. Approval of the annual accounts of ING (L) Selected Strategies for the period from October 1st 2011 to December 16, 2011;
3. Allocation of the results of ING (L) Selected Strategies for the period from October 1st 2011 to December 16, 2011;
4. Discharge of the board of directors of ING (L) Selected Strategies for the execution of their mandates for the period from October 1st 2011 to December 16, 2011;
5. Re-election of Ernst & Young as independent auditor of ING (L) Selected Strategies;
6. Miscellaneous.

Registered shareholders will be admitted upon proof of their identity, provided they inform the Board of Directors of their intention to attend the meeting at least five clear days prior to the meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013001426/755/37.

ATL Aquatrans Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6670 Mertert, 2C, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 107.463.

Sie werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

der Aktionäre von Aquatrans Logistics S.A., welche am 23. Januar 2013 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

Tagesordnung:

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars
2. Vorlage und Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31.12.2011
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars
4. Mandatsänderung
5. Verschiedenes

Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates.

Référence de publication: 2012163719/17.

Foncière de la Pétrusse, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 96.298.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée le 28 décembre 2012 à 15h n'ayant pas réuni le quorum exigé par la loi, les actionnaires de la société FONCIERE DE LA PETRUSSE S.A. (la "Société") sont par la présente invités à assister à une

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires de la Société qui sera tenue le 30 janvier 2013 à 14h au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, afin de se prononcer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat et modification subséquente de l'article deux (2), premier alinéa des statuts. Insertion de la possibilité pour le conseil d'administration de transférer le siège à l'intérieur de la commune;
2. Mise à jour des statuts afin d'y intégrer les modifications apportées par la loi du 25 août 2006 à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;
3. Acceptation de la démission de M. Romain Thillens, administrateur démissionnaire, décharge et nomination de son remplaçant;
4. Divers.

Il est rappelé aux actionnaires que pour des raisons techniques, ils ne peuvent assister à l'assemblée générale par visioconférence. Ils peuvent cependant donner procuration pour se faire représenter à l'assemblée générale.

Les actionnaires sont avertis que cette deuxième Assemblée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée, conformément à l'article 67 de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012169228/26.

Aquatrans Cargo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6670 Mertert, 2C, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 118.275.

Sie werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre der Aquatrans Cargo S.A., welche am 23. Januar 2013 um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

Tagesordnung:

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars
2. Vorlage und Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31.12.2011
3. Beschlussfassung über Verlustverwendung
4. Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars
5. Mandatsänderung
6. Verschiedenes

Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates.

Référence de publication: 2012163720/18.

Samsalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 141.005.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée le 28 décembre 2012 à 15h n'ayant pas réuni le quorum exigé par la loi, les actionnaires de la société SAMSALUX S.A. (la "Société") sont par la présente invités à assister à une

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires de la société qui sera tenue le 30 janvier 2013 à 14h au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, afin de se prononcer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat et modification subséquente de l'article premier (1^{er}), deuxième alinéa des statuts. Insertion de la possibilité pour le conseil d'administration de transférer le siège à l'intérieur de la commune;
2. Modification de l'article cinq (5) des statuts par l'ajout d'un nouveau cinquième alinéa introduisant la possibilité au Conseil d'Administration de prendre des décisions par voie circulaire;
3. Divers.

Il est rappelé aux actionnaires que pour des raisons techniques, ils ne peuvent assister à l'assemblée générale par visioconférence. Ils peuvent cependant donner procuration pour se faire représenter à l'assemblée générale.

Les actionnaires sont avertis que cette deuxième Assemblée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée, conformément à l'article 67 de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012169229/24.

ING (L) Patrimonial, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 24.401.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of ING (L) Patrimonial will be held at the Head Office of the Company on Thursday 24 January 2013 at 11.15 a.m. with the following Agenda:

Agenda:

1. Presentation of the reports of the board of directors and of the independent auditor of the Company;

2. Approval of the annual accounts of the Company for the financial year ended 30 September 2012;
3. Allocation of the results of the Company for the financial year ended 30 September 2012;
4. Discharge of the Board of directors of the Company for the execution of their mandates during the financial year ended 30 September 2012;
5. Resignation of Mr. David Suetens as director of the Company with effect as of 29 March 2012;
6. Resignation of Mrs Maaïke van Meer as director of the Company with effect as of 3rd December 2012;
7. Ratification of the co-optation of Mr Mark den Hollander as director of the Company with effect as of 1st September 2012;
8. Appointment of Mr Jelle van der Giessen (subject to the approval of the CSSF), appointment of Mr. Mark den Hollander and renewal of the mandates of Mr André van den Heuvel and Mr Dirk Buggenhout as directors of the Company until the annual general meeting which will be held in 2014;
9. Re-election of Ernst & Young as independent auditor of the Company;
10. Miscellaneous.

Registered shareholders will be admitted upon proof of their identity, provided they inform the Board of Directors of their intention to attend the meeting at least five clear days prior to the meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013001427/755/28.

Record Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 118.963.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les locaux sis au 3, rue Jean Piret à L-2965 Luxembourg, le jeudi 24 janvier 2013 à 16 H 00 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes au 30 septembre 2012.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013001430/755/20.

Abacus 2 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 173.426.

L'an deux mille douze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Madame Sarah LOBO, master of commerce, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

agissant en sa qualité de mandataire de:

1) la société anonyme ABACUS PARTNERS S.A., ayant son siège social au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 112.342,

2) la société de droit italien PEGASUS FINANCE S.R.L., ayant son siège social à Via Boschetti 6, I-20121 Milano (MI), inscrite au «Registro delle Imprese di Milano» sous le numéro 05058330969,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 13 novembre 2012,

lesquels pouvoirs restent annexés à un acte de constitution, reçu par le notaire instrumentant en du 20 novembre 2012, Numéro 12/26.517 de son répertoire.

Laquelle comparante a exposé au notaire ce qui suit:

Que suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 novembre 2012, il avait été constitué une société en commandite par actions sous la dénomination de Abacus 2 S.C.A., SICAR, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 173.426.

Ledit acte a été enregistré à Echternach, le 23 novembre 2012, Relation ECH/2012/1981, et a été déposé au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, le 14 décembre 2012, Référence: L120 215501.

Dans le prédit acte de constitution il avait été stipulé que le premier exercice comptable commencera le jour de la création de la société pour se terminer le 31 décembre 2012.

Or, il y a lieu de dire que le premier exercice comptable commencera le jour de la création de la société pour se terminer le 31 décembre 2013.

La comparante prie le notaire instrumentant de redresser cette erreur matérielle et par conséquent de modifier les articles 15 et 24 dans les versions française et anglaise des statuts comme suit:

Version française:

« **Art. 15. Heure et lieu des assemblées.** L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra, en conformité avec le droit luxembourgeois, à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que spécifié dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de juin chaque année à 11 heures et pour la première fois en 2014.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant à Luxembourg.

Les autres assemblées des Actionnaires pourront être tenues à tout lieu et moment qui seront spécifiés dans les avis de convocation correspondants.»

« **Art. 24. Année comptable, Comptes.** L'exercice comptable de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année, à l'exception du premier exercice comptable qui commencera à la date de création de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

Les comptes de la Société seront libellés en euros.»

Version anglaise:

“ **Art. 15. Time and venue of meetings.** The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Monday in the month of June of each year at 11.00 a.m. and for the first time in 2014.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.”

“ **Art. 24. Accounting year, Accounts.** The accounting period of the Company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of the same year, with the exception of the first accounting year that shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on December 31, 2013.

The accounts of the Company shall be expressed in Euro.”

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LOBO, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 21 décembre 2012. Relation: ECH/2012/2288. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000038/67.

(120226611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Black Ferryman, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Axxion S.A. / Banque de Luxembourg
Unterschriften / Unterschriften
Verwaltungsgesellschaft / Depotbank

Référence de publication: 2012154914/10.

(120204680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Basketfonds, Fonds Commun de Placement.

Für den Fonds gilt das Allgemeine Verwaltungsreglement, welches am 14. Dezember 2012 in Kraft trat. Das Allgemeine Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 14. Dezember 2012.

WWK Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2012166448/11.

(120219515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Moringa S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 173.989.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of December.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Moringa General Partner S.à r.l. a private limited company (société à responsabilité limitée) duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and not yet registered with the Registre du Commerce et des Sociétés of Luxembourg (the "General Partner"),

here represented by Me Adrian Aldinger, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given.

2) General Partner Participations S.A., a société anonyme, duly incorporated and organized under the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered under number B 130.070,

here represented by Me Adrian Aldinger, prenamed, by virtue of a proxy given.

The said proxies initialled *ne varietur* by the appearing party and the Notary will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have required the officiating Notary to enact the deed of incorporation of a Luxembourg limited partnership by shares (société en commandite par actions) with variable capital, qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR), which they declare organized among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Chapter I - Form, Term, Object, Registered Office

Art. 1. Name and form. There exists among the existing shareholders and those who may become owners of shares in the future, a company in the form of a limited partnership by shares (société en commandite par actions) with variable capital, qualifying as a société d'investissement en capital à risque under the name of "Moringa S.C.A., SICAR" (hereinafter the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for a limited duration, the term of the Company being the fifteenth (15th) anniversary of its incorporation, being 19 December 2027 without prejudice to extension by the General Partner with the approval of the general meeting of shareholders of the Company with a majority representing not less than two thirds (2/3) of the votes validly cast by the Shareholders present or represented at such meeting with a fifty percent (50%) quorum requirement, for such time as is reasonably necessary to wind-up the affairs of the relevant Compartment after the date on which all of the Compartment's investments have been liquidated but at the latest two (2) years after the liquidation of the last Compartment.

In any case, the Company may enter into liquidation at any time upon proposition of the General Partner by a resolution of the general meeting of the Shareholders subject to the quorum and majority requirements necessary for the amendment of the Articles.

Art. 3. Purpose. The purpose of the Company is the investment of all the funds available to it in risk capital within the widest meaning of article 1 of the law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital, as such law may be amended or supplemented from time to time (the “Law of 15 June 2004”).

Furthermore, the Company may take any measures and conduct any operations it sees fit for the purpose of achieving or developing its object in accordance with the Law of 15 June 2004.

Art. 4. Registered Office. The registered office of the Company shall be in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the General Partner.

If the General Partner considers that extraordinary events of a political, economic or social nature, likely to compromise the registered office’s normal activity or easy communications between this office and abroad, have occurred or are imminent, it may temporarily transfer the registered office abroad until such time as these abnormal circumstances have ceased completely; this temporary measure shall not, however, have any effect on the Company’s nationality, which, notwithstanding a temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

Chapter II - Capital

Art. 5. Share Capital. The capital of the Company shall be represented by shares of no nominal value and shall at any time be equal to the total value of the net assets of the Company and its Compartments (as defined in article 7 hereof). The minimum capital of the Company can not be lower than the level provided for by the Law of 15 June 2004. Such minimum capital must be reached within a period of twelve (12) months after the date on which the Company has been authorized as an investment company in risk capital under Luxembourg law. Upon incorporation the initial share capital of the Company is represented by thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) fully paid-up represented by one (1) general partner share subscribed by the General Partner in its capacity as unlimited shareholder (associé-gérant commandité) of the Company and thirty thousand nine hundred and ninety-nine (30,999) ordinary shares.

Art. 6. Capital Variation. The Company’s share capital shall vary, without any amendment to the articles of incorporation, as a result of the Company issuing new shares or redeeming its shares.

Art. 7. Compartments. The General Partner may, at any time, create different categories of shares, each one corresponding to a distinct part or “compartment” of the Company’s net assets (hereinafter referred to as a “Compartment”). In such event, it shall assign a particular name to them, which it may amend, and may limit or extend their duration if it sees fit.

Each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Compartment(s). The Company shall be considered as one single legal entity. However, with regard to third parties, in particular towards the Company’s creditors, each Compartment shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to it.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Compartment shall, if not expressed in Euro (EUR), be converted into Euro (EUR) and the capital shall be the total of the net assets of all Compartments and classes of shares.

Chapter III - Shares

Art. 8. Form of Shares. The shares of the Company may be issued in registered form only.

All shares of the Company issued in registered form shall be registered in the register of shareholders kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered shares held by him and the amounts paid.

The inscription of the shareholder’s name in the register of shareholders evidences his right of ownership on such registered shares. The General Partner shall decide whether a certificate for such inscription shall be delivered to the shareholder or whether the shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

The share certificates, if any, shall be signed by the General Partner. Such signatures shall be either manual, or printed, or in facsimile. The Company may issue temporary share certificates in such form as the General Partner may determine.

Shareholders entitled to receive registered shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and the shareholder’s address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into the register of shareholders by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

A duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees as the Company may determine, including but not restricted to a bond issued by an insurance company, if a shareholder so requests and proves to the

satisfaction of the Company that his share certificate has been lost, damaged or destroyed. The new share certificate shall specify that it is a duplicate. Upon its issuance, the original share certificate shall become void.

Damaged share certificates may be cancelled by the Company and replaced by new certificates.

The Company may, at its election, charge to the shareholder the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issue and registration thereof or in connection with the annulment of the original share certificate.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of shares is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of the exercise of all rights attached to such shares.

The Company may decide to issue fractional shares. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Compartment or class of shares on a pro rata basis.

Art. 9. Classes of Shares. The shares of the Company are reserved to well-informed investors within the meaning of article 2 of the Law of 15 June 2004 and the Company will refuse to issue shares to the extent the legal or beneficial ownership thereof would belong to persons or companies which do not qualify as well-informed investors within the meaning of the said law.

In addition to the one or several general partner shares subscribed by the General Partner as unlimited shareholder (actionnaire gérant commandite) of the Company, the General Partner may decide to issue one or more classes of ordinary shares, for the Company or for each Compartment, to be subscribed by limited shareholders (actionnaires commanditaires).

Each class of shares may differ from the other classes with respect to its cost structure, the initial investment required, its specific distribution rights or the currency in which the net asset value is expressed or any other feature. Within each class, there may be capitalization share-type and distribution share-types.

Whenever dividends are distributed on distribution shares, the portion of net assets of the class of shares to be allotted to all distribution shares shall subsequently be reduced by an amount equal to the amounts of the dividends distributed, thus leading to a reduction in the percentage of net assets allotted to all distribution shares, whereas the portion of net assets allotted to all capitalisation shares shall remain the same.

The General Partner may decide not to issue or to cease issuing classes, types or sub-types of shares in one or more Compartments.

The General Partner may, in the future, offer new classes of shares without approval of the shareholders. Such new classes of shares may be issued on terms and conditions that differ from the existing classes of shares, including, without limitation, the amount of the management fee attributable to those shares, and other rights relating to liquidity of shares. In such a case, the issuing documents of the Company shall be updated accordingly.

Any future reference to a Compartment shall include, if applicable, each class and type of share making up this Compartment and any reference to a type shall include, if applicable, each sub-type making up this type.

Art. 10. Issue of Shares. Subject to the provisions of the Law of 15 June 2004, the General Partner is authorized without limitation to issue an unlimited number of shares at any time, without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

The General Partner may impose restrictions on the frequency at which shares shall be issued in any class of shares and/or in any Compartment; the General Partner may, in particular, decide that shares of any class and/or of any Compartment shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in the issuing documents of the Company.

In addition to the restrictions concerning the eligibility of investors as foreseen by the Law of 15 June 2004, the General Partner may determine any other subscription conditions such as the minimum amount of commitments/subscriptions, the minimum amount of the aggregate net asset value of the shares of a Compartment to be initially subscribed, the minimum amount of any additional shares to be issued, the application of default interest payments on shares subscribed and unpaid when due, restrictions on the ownership of shares and the minimum amount of any holding of shares. Such other conditions shall be disclosed and more fully described in the issuing documents of the Company.

Whenever the Company offers shares for subscription, the price per share at which such shares are offered shall be determined in compliance with the rules and guidelines fixed by the General Partner and reflected in the issuing documents of the Company. The price so determined shall be payable within a period as determined by the General Partner and reflected in the issuing documents of the Company.

The General Partner may delegate to any director, manager, officer or other duly authorized agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new shares to be issued and to deliver them.

Art. 11. Redemption. The General Partner shall determine whether shareholders of any particular class of shares or any Compartment may request the redemption of all or part of their shares by the Company or not, and reflect the terms and procedures applicable in the issuing documents of the Company and within the limits provided by law and these articles of incorporation.

The Company shall not proceed to redemption of shares in the event the net assets of the Company would fall below the minimum capital foreseen in the Law of 15 June 2004 as a result of such redemption.

The redemption price shall be determined in accordance with the rules and guidelines fixed by the General Partner and reflected in the issuing documents of the Company. The price so determined shall be payable within a period as determined by the General Partner and reflected in the issuing documents of the Company.

If as a result of any request for redemption, the number or the aggregate net asset value of the shares held by any shareholder in any class of shares would fall below such number or such value as determined by the General Partner, then the Company may decide that this request be treated as a request for redemption for the full balance of such shareholder's holding of shares in such class.

Further, if, with respect to any given Valuation Day (as defined in article 15 hereof), redemption requests pursuant to this article and conversion requests pursuant to article 13 hereof exceed a certain level determined by the General Partner in relation to the number of shares in issue in a specific Compartment or class, the General Partner may decide that part or all of such requests for redemption or conversion will be deferred for a period and in a manner that the General Partner considers to be in the best interest of the Company. Following that period, with respect to the next relevant Valuation Day, these redemption and conversion requests will be met in priority to later requests.

The Company may redeem shares whenever the General Partner considers redemption to be in the best interests of the Company or a Compartment.

In addition, the shares may be redeemed compulsorily in accordance with article 14 "Limitations of the ownership of shares" herein.

The Company shall have the right, if the General Partner so determines, to satisfy in specie the payment of the redemption price to any shareholder who agrees by allocating to the shareholder investments from the portfolio of assets of the Company or the relevant Compartment(s) equal to the value of the shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other shareholders of the Company or the relevant Compartment(s) and the valuation used shall be confirmed by a special report of a Luxembourg independent auditor. The costs of any such transfers shall be borne by the transferee.

Art. 12. Transfer of Shares. When a shareholder has outstanding obligations vis-a-vis the Company, by virtue of his subscription agreement or otherwise, ordinary shares held by such shareholder may only be transferred, pledged or assigned with the written consent from the General Partner, which consent shall not be unreasonably withheld. In such event, any transfer or assignment of ordinary shares is subject to the purchaser or assignee thereof fully and completely assuming in writing prior to the transfer or assignment, all outstanding obligations of the seller under the subscription agreement and / or shareholders agreement entered into by the seller or otherwise.

Art. 13. Conversion. Unless otherwise determined by the General Partner for certain classes of shares or with respect to specific Compartments in the issuing documents of the Company, shareholders are not entitled to require the conversion of whole or part of their shares of any class of a Compartment into shares of the same class in another Compartment or into shares of another existing class of that or another Compartment. When authorized, such conversions shall be subject to such restrictions as to the terms, conditions and payment of such charges and commissions as the General Partner shall determine.

The conversion price shall be determined in accordance with the rules and guidelines fixed by the General Partner and reflected in the issuing documents of the Company.

If, as a result of any request for conversion, the number or the aggregate net asset value of the shares held by any shareholder in any Compartment and/or class of shares would fall below such number or such value as determined by the General Partner, then the Company may decide that this request be treated as a request for conversion for the full balance of such shareholder's holding of shares in such Compartment and/or class.

Art. 14. Limitations of the Ownership of Shares. The General Partner may restrict or block the ownership of shares in the Company by any natural person or legal entity if the General Partner considers that this ownership violates the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or of any other country, or may subject the Company to taxation in a country other than the Grand Duchy of Luxembourg or may otherwise be detrimental to the Company.

In such instance, the General Partner may:

a) decline to issue any shares and decline to register any transfer of shares when it appears that such issue or transfer might or may have as a result the allocation of ownership of the shares to a person who is not authorized to hold shares in the Company;

b) proceed with the compulsory redemption of all the relevant shares if it appears that a person who is not authorized to hold such shares in the Company, either alone or together with other persons, is the owner of shares in the Company, or proceed with the compulsory redemption of any or a part of the shares, if it appears that one or several persons is or are owner or owners of a proportion of the shares in the Company in such a manner that this may be detrimental to the Company. The following procedure shall be applied:

1. the General Partner shall send a notice (hereinafter called the “redemption notice”) to the relevant investor possessing the shares to be redeemed; the redemption notice shall specify the shares to be redeemed, the price to be paid for such shares, and the place where this price shall be payable. The redemption notice may be sent to the investor by recorded delivery letter to his last known address. The investor in question shall be obliged without delay to deliver to the Company the certificate or certificates, if there are any, representing the shares to be redeemed specified in the redemption notice. From the close of business of that day specified in the redemption notice, the investor shall cease to be the owner of the shares specified in the redemption notice and the certificates representing these shares shall be rendered null and void in the books of the Company;

2. the price at which the shares specified in the redemption notice shall be redeemed (the “redemption price”) shall be determined in accordance with the rules fixed by the General Partner and reflected in the issuing documents of the Company. Payment of the redemption price will be made to the owner of such shares in the reference currency of the relevant class, except during periods of exchange restrictions, and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the redemption notice) for payment to such owner upon delivery of the share certificate or certificates, if issued, representing the shares specified in such notice. Upon deposit of such redemption price as aforesaid, no person interested in the shares specified in such redemption notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholders appearing as the owners thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank upon effective delivery of the share certificate or certificates, if issued, as aforesaid. The exercise by the Company of this power shall not be questioned or invalidated in any case, on the grounds that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any redemption notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

In particular, the General Partner may restrict or block the ownership of shares in the Company by any “US Person” unless such ownership is in compliance with the relevant US laws and regulations. The term “US Person” means any resident or person with the nationality of the United States of America or one of their territories or possessions or regions under their jurisdiction, or any other company, association or entity incorporated under or governed by the laws of the United States of America or any person falling within the definition of “US Person” under such laws.

Given the above, and for the avoidance of doubt, in the event the General Partner finds out that a potential investor in any of the Compartments, or an already existing shareholder in any Compartment, is not, or is no longer a well-informed investor within the meaning of article 2 of the Law of 15 June 2004, the above described procedures shall be applied.

Art. 15. Net Asset Value. The net asset value of the shares in every Compartment, class, type or sub-type of share of the Company, shall be determined at least once a year and expressed in the currency(ies) decided upon by the General Partner. The General Partner shall decide the days by reference to which the assets of the Company or Compartments shall be valued (each a “Valuation Day”) and the appropriate manner to communicate the net asset value per share, in accordance with the legislation in force.

I. The Company’s assets shall include:

- all cash in hand or on deposit, including any outstanding accrued interest;
- all bills and promissory notes and accounts receivable, including outstanding proceeds of any sale of securities;
- all securities, shares, bonds, time notes, debenture stocks, derivatives or subscription rights, warrants, money market instruments, and all other investments and transferable securities belonging to the relevant Compartment;
- all dividends and distributions payable to the Compartment either in cash or in the form of stocks and shares (the Company may, however, make adjustments to account for any fluctuations in the market value of transferable securities resulting from practices such as ex-dividend or ex-claim negotiations);
- all outstanding accrued interest on any interest-bearing securities belonging to the Compartment, unless this interest is included in the principal amount of such securities;
- the Company’s or relevant Compartment’s formation expenses, to the extent that such expenses have not been written-off or fully amortized within five (5) years of the Company’s or Compartment’s formation;
- the Company’s or relevant Compartment’s other fixed assets, including office buildings, equipment and fixtures; and
- all other assets whatever their nature, including the proceeds of swap transactions and advance payments.

II. The Company’s liabilities shall include:

- all borrowings, bills, promissory notes and accounts payable;
- all known liabilities, whether or not already due, including all contractual obligations that have reached their term, involving payments made either in cash or in the form of assets, including the amount of any dividends declared by the Company regarding each Compartment but not yet paid;
- a provision for any capital tax and income tax accrued on the Valuation Day and any other provisions authorized or approved by the General Partner; and
- all other liabilities of the Company of any kind with respect to each Compartment, except liabilities represented by shares in the Company. In determining the amount of such liabilities, the Company shall take into account all expenses

payable by the Company including, but not limited to: formation expenses (provided they are fully amortized within five (5) years from the incorporation of the Company); expenses in connection with and fees payable to the General Partner, the investment manager(s), advisers(s), accountants, depository and correspondents, registrar, transfer agents, paying agents, brokers, distributors, permanent representatives in places of registration and auditors; administration, domiciliary services, promotion, printing, reporting, publishing (including advertising or preparing and printing of issuing documents of the Company, explanatory memoranda, registration statements and financial reports) and other operating expenses; the cost of buying and selling assets (transaction costs); interest and bank charges, as well as taxes and other governmental charges.

The Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated basis yearly or for other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period.

III. The value of the Company's assets shall be determined as follows:

- the value of any cash in hand or on deposit, discount notes, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received, shall be equal to the entire amount thereof, unless the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be determined after making such discount as the General Partner may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

- the value of all portfolio securities and money market instruments or derivatives that are listed on an official stock exchange or traded on any other regulated market will be based on the last available price on the principal market on which such securities, money market instruments or derivatives are traded, as supplied by a recognized pricing service approved by the General Partner. If such prices are not representative of the fair value, such securities, money market instruments or derivatives as well as other permitted assets may be appraised at a fair value at which it is expected that they may be resold, as determined in good faith under the direction of the General Partner;

- the value of securities and money market instruments which are not quoted or traded on a regulated market will be appraised at a fair value at which it is expected that they may be resold, as determined in good faith under the direction of the General Partner;

- investments in private equity securities will be appraised at a fair value under the direction of the General Partner in accordance with appropriate professional standards, such as the Valuation Guidelines published by the European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA), in effect as of the applicable date, as further specified in the issuing documents of the Company;

- the valuation of swaps will be based on their market value, which itself depends on various factors (e.g. level and volatility of the underlying asset, market interest rates, residual term of the swap). Any adjustments required as a result of issues and redemptions are carried out by means of an increase or decrease in the nominal of the swaps, traded at their market value;

- the valuation of derivatives traded over-the-counter (OTC), such as futures, forward or option contracts not traded on exchanges or on other recognized markets, will be based on their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the General Partner on the basis of recognized financial models in the market and in a consistent manner for each category of contracts. The net liquidating value of a derivative position is to be understood as being equal to the net unrealized profit/loss with respect to the relevant position;

- the value of other assets will be determined prudently and in good faith under the direction of the General Partner in accordance with the relevant valuation principles and procedures.

The General Partner may authorize the use of other specific methods of valuation if it considers that such methods would enable the fair value of any asset of the Company to be determined more accurately and consistently.

Where necessary, the fair value of an asset is determined by the General Partner, or by a committee appointed by the General Partner, or by a designee of the General Partner.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with the valuation/accounting principles specified in the issuing documents of the Company.

The General Partner's valuation procedures and/or valuations will generally be reviewed by the independent auditor of the Company. On an exceptional basis and when the environment and conditions so require, the General Partner may seek the assistance of an independent valuer to perform the valuation of specific investments. In the latter case, the costs of such additional independent valuations shall be borne by the relevant Compartment.

For each Compartment, adequate provisions will be made for expenses incurred and due account will be taken of any off-balance sheet liabilities in accordance with fair and prudent criteria.

For each Compartment and for each class, the net asset value per share shall be calculated in the relevant reference currency with respect to each Valuation Day by dividing the net assets attributable to such Compartment or class (which shall be equal to the assets minus the liabilities attributable to such Compartment or class) by the number of shares issued and in circulation in such Compartment or class; assets and liabilities expressed in foreign currencies shall be converted into the relevant reference currency, based on the relevant exchange rates.

The Company's net assets shall be equal to the sum of the net assets of all its Compartments.

In the absence of bad faith, wilful default, gross negligence or manifest error, every decision to determine the net asset value taken by the General Partner or by any bank, company or other organization which the General Partner may appoint for such purpose, shall be final and binding on the Company and present, past or future shareholders.

Art. 16. Allocation of Assets and Liabilities among the Compartments. For the purpose of allocating the assets and liabilities between the Compartments, the General Partner shall establish a portfolio of assets for each Compartment in the following manner:

- the proceeds from the issue of each share of each Compartment are to be applied in the books of the Company to the portfolio of assets established for that Compartment and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto are applied to such portfolio subject to the following provisions;
- where any asset is derived from another asset, such derivative asset is applied in the books of the Company to the same portfolio as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value is applied to the relevant portfolio;
- where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular portfolio or to any action taken in connection with an asset of a particular portfolio, such liability is allocated to the relevant portfolio;
- in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular portfolio, such asset or liability is as a rule allocated to all the portfolios pro rata to their net asset values; notwithstanding the foregoing, if and when specific circumstances so justify, such asset or liability may be allocated to all portfolios in equal parts;
- upon the payment of dividends to the holders of shares in any Compartment, the net asset value of such Compartment shall be reduced by the amount of such dividends.

Towards third parties, the assets of a given Compartment will be liable only for the debts, liabilities and obligations concerning that Compartment. In relations between shareholders, each Compartment is treated as a separate entity.

Art. 17. Suspension of Calculation of the Net Asset Value. The General Partner may suspend the determination of the net asset value and/or, where applicable, the subscription, redemption and/or conversion of shares, for one or more Compartments, in the following cases:

- when the stock exchange(s) or market(s) that supplies/supply prices for a significant part of the assets of one or several Compartments are closed, or in the event that transactions on such a market are suspended, or are subject to restrictions, or are impossible to execute in volumes allowing the determination of fair prices;
- when the information or calculation sources normally used to determine the value of a Compartment's assets are unavailable, or if the value of a Compartment's investment cannot be determined with the required speed and accuracy for any reason whatsoever;
- when exchange or capital transfer restrictions prevent the execution of transactions of a Compartment or if purchase or sale transactions of a Compartment cannot be executed at normal rates;
- when the political, economic, military or monetary environment, or an event of force majeure, prevent the Company from being able to manage normally its assets or its liabilities and prevent the determination of their value in a reasonable manner;
- when, for any other reason, the prices of any significant investments owned by a Compartment cannot be promptly or accurately ascertained;
- when the Company or any of the Compartments is/are in the process of establishing exchange parities in the context of a merger, a contribution of assets, an asset or share split or any other restructuring transaction;
- when there is a suspension of redemption or withdrawal rights by several investment funds in which the Company or the relevant Compartment is invested;
- in exceptional circumstances, whenever the General Partner considers it necessary in order to avoid irreversible negative effects on one or more Compartments, in compliance with the principle of equal treatment of shareholders in their best interests.

When shareholders are entitled to request the redemption or conversion of their shares, if any application for redemption or conversion is received in respect of any relevant Valuation Day (the "First Valuation Day") which either alone or when aggregated with other applications so received, is above the liquidity threshold determined by the General Partner for any one Compartment, the General Partner reserves the right in its sole and absolute discretion (and in the best interests of the remaining shareholders) to scale down pro rata each application with respect to such First Valuation Day so that not more than the corresponding amounts be redeemed or converted on such First Valuation Day. To the extent that any application is not given full effect on such First Valuation Day by virtue of the exercise of the power to pro-rate applications, it shall be treated with respect to the unsatisfied balance thereof as if a further request had been made by the shareholder in respect of the next following Valuation Day and, if necessary, subsequent Valuation Days, until such application shall have been satisfied in full. With respect to any application received in respect of the First Valuation Day, to the extent that subsequent applications shall be received in respect of following Valuation Days, such later applications shall be postponed in priority to the satisfaction of applications relating to the First Valuation Day, but subject thereto shall be dealt with as set out in the preceding sentence.

The suspension of the calculation of the net asset value and/or, where applicable, of the subscription, redemption and/or conversion of shares, shall be notified to the relevant persons through all means reasonably available to the Company, unless the General Partner is of the opinion that a publication is not necessary considering the short period of the suspension.

Such a suspension decision shall be notified to any shareholders requesting redemption or conversion of their shares.

The suspension measures provided for in this article may be limited to one or more Compartments.

Chapter IV - Administration and Management of the Company

Art. 18. General Partner. The Company shall be managed by the General Partner.

The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as general partner of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided that an administrator, who needs not be a shareholder, is appointed to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amending the articles of incorporation, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the General Partner.

Art. 19. Powers of the General Partner. The General Partner shall determine the investment policies and strategies of the Company and of each Compartment and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, as set forth in the issuing documents of the Company, in compliance with applicable laws and regulations.

The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose.

All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders are in the competence of the General Partner.

The General Partner may appoint an investment advisor, as well as any other management or administrative agents. The General Partner may enter into agreements with such persons or companies for the provision of their services, the delegation of powers to them, and the determination of their remuneration to be borne by the Company.

Art. 20. Corporate Signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the General Partner or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the General Partner.

Art. 21. Liability. The holders of ordinary shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

Art. 22. Conflict of Interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any one or more of the directors and/or managers and/or officers of the General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm.

Any director, manager or officer of the General Partner who serves as a director, manager, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 23. Indemnification. The General Partner and each member, manager, partner, shareholder, director, officer, employee, agent or controlling person of the General Partner ("Indemnified Persons") may be exculpated and entitled to indemnification to the fullest extent permitted by law by the Company against any cost, expense (including attorneys' fees), judgment and/or liability, reasonably incurred by, or imposed upon such person in connection with any action, suit or proceeding (including any proceeding before any administrative or legislative body or agency) to which such person may be made a party or otherwise involved or with which such person will be threatened by reason of being or having been an Indemnified Person; provided, however, that any such person will not be so indemnified with respect to any matter as to which such person is determined not to have acted in good faith in the best interests of the Company and the relevant Compartments or with respect to any manner in which such person acted in a grossly negligent manner or in material breach of the constitutive documents of the Company or any provisions of relevant service agreement. Notwithstanding the foregoing, advances from funds of the Company to a person entitled to indemnification hereunder for legal expenses and other costs incurred as a result of a legal action will be made only if the following three conditions are satisfied: (1) the legal action relates to the performance of duties or services by such person on behalf of the Company; (2) the legal action is initiated by a third party to the Company; and (3) such person undertakes to repay the advanced funds in cases in which it is finally and conclusively determined that it would not be entitled to indemnification hereunder.

The Company shall not indemnify the Indemnified Persons in the event of claim resulting from legal proceedings between the General Partner and each member, manager, partner, shareholder, director, officer, employee, agent or controlling person of the same.

Chapter V - General meetings

Art. 24. General meetings of the Company. The general meeting of shareholders of the Company shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, any resolution of the general meeting of shareholders amending the articles of incorporation or creating rights or obligations vis-a-vis third parties must be approved by the General Partner.

The annual general meeting of shareholders of the Company shall be held in Luxembourg, either at the Company's registered office or at any other location in Luxembourg, to be specified in the notice of the meeting, at 4.00 p.m. on the third Wednesday of the month of June. If this day is not a banking day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next banking day. The annual general meeting may be held abroad if the General Partner, acting with sovereign powers, decides that exceptional circumstances so require.

Other general meetings of shareholders may be held at the place and on the date specified in the notice of meeting.

General meetings of shareholders shall be convened by the General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) calendar days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address recorded in the register of shareholders. The giving of such notice to registered shareholders need not be justified to the meeting.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

Each share, whatever its value, shall provide entitlement to one vote. Fractions of shares do not give their holders any voting right.

Shareholders may take part in meetings by designating in writing or by facsimile, telegram or telex, other persons to act as their proxy.

The requirements for participation, the quorum and the majority at each general meeting are those outlined in articles 67 and 67-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Any resolution of a meeting of shareholders to the effect of amending these articles of incorporation must be passed with (i) a presence quorum of fifty (50) percent of the shares issued by the Company at the first call and, if not achieved, with no quorum requirement for the second call and, (ii) the approval of a majority of at least two-thirds (2/3) of the votes validly cast by the shareholders present or represented at the meeting and (iii) the consent of the General Partner.

Notwithstanding the above provisions, any resolution of a meeting of shareholders to the effect of voluntarily repealing the SICAR status pursuant to the Law of 15 June 2004 shall be passed with the unanimous vote of all shareholders of the Company, subject to the prior approval of the Luxembourg supervisory commission in this respect.

In accordance with article 68 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, any resolution of the general meeting of shareholders of the Company, affecting the rights of the holders of shares of any Compartment, class or type vis-à-vis the rights of the holders of shares of any other Compartment or Compartments, class or classes, type or types shall be subject to a resolution of the general meeting of shareholders of such Compartment or Compartments, class or classes, type or types. The resolutions, in order to be valid, must be adopted in compliance with the quorum and majority requirements referred herein, with respect to each Compartment or Compartments, class or classes, type or types concerned.

Art. 25. General meetings in Compartment(s) or in Class(es) of Shares. The provisions of article 24 shall apply, mutatis mutandis, to such general meetings.

Unless otherwise provided for by law or herein, the resolutions of the general meeting of shareholders of a Compartment or of a class of shares are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Art. 26. Termination and amalgamation of, and Transfer of Shares from Compartments or Classes of Shares. The general meeting of shareholders of each Compartment may transfer all of the assets of such Compartment to, or amalgamate all of the shares of such Compartment with, another existing Compartment within the Company, or to another investment company in risk capital under the provisions of the Law of 15 June 2004, or to another compartment thereof (the "new compartment") in accordance with applicable law, and re-designate the shares of such Compartment as shares of the new compartment (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to the shareholders of such Compartment).

Such a transfer/amalgamation of a Compartment to another existing Compartment within the Company, or to a another investment company in risk capital under the provisions of the Law of 15 June 2004 or to another compartment thereof, may only be initiated by a decision of the general meeting of shareholders of the Compartment concerned taken in relation to such transfer/amalgamation of a Compartment passed with (i) a majority of not less than seventy five percent (75%) of the votes validly cast by the shareholders present or represented at such meeting, (ii) a seventy five percent

(75%) quorum requirement at the first general meeting called to consider a resolution or if such quorum requirements are not met at such first meeting, then with a fifty percent (50%) quorum requirement for any succeeding general meeting of shareholders called to consider such resolution and (iii) the consent of the General Partner.

In the event that, for any reason whatsoever, the value of the total net assets in any Compartment or the value of the net assets of any class of ordinary shares within a Compartment has decreased to, or has not reached, an amount determined by the General Partner to be the minimum level for such Compartment, or such class of ordinary shares, to be operated in an economically efficient manner or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation or as a matter of economic rationalization, the General Partner may decide to redeem all the shares of the relevant class or classes at the net asset value (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated with reference to the Valuation Day in respect of which such decision shall be effective. The Company shall serve a notice to the shareholders of the relevant class or classes prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons and the procedure for the redemption operations.

Chapter VI - Annual accounts

Art. 27. Financial Year. The Company's financial year shall start on 1st January of each year and shall end on 31st December.

The Company shall publish an annual report in accordance with the legislation in force.

Art. 28. Distributions. The General Partner shall, within the limits provided by law and these articles of incorporation, determine how the results of the Company and its Compartments shall be disposed of, and may from time to time declare distributions of dividends in compliance with the principles set forth in the issuing documents of the Company.

For any class of shares entitled to distributions, the General Partner may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law and these articles of incorporation.

Payments of distributions to holders of registered shares shall be made to such shareholders at their addresses in the register of shareholders.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the General Partner shall determine from time to time.

Any dividend distribution that has not been claimed within five (5) years of its declaration shall be forfeited and revert to the class or classes of shares issued by the Company or by the relevant Compartment.

The Company shall not make distributions, either by way of distribution of dividends or redemption of shares, in the event the net assets of the Company would fall below the applicable legal threshold of one million Euro (EUR 1,000,000.-).

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

Chapter VII - Auditor

Art. 29. Auditor. The Company shall have the accounting data contained in the annual report inspected by an independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé") appointed by the shareholders' general meeting, which shall fix his remuneration. The auditor shall fulfil all duties prescribed by law.

Chapter VIII - Depositary

Art. 30. Depositary. The Company will appoint a depositary which meets the requirements of the Law of 15 June 2004. The depositary shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the Law of 15 June 2004.

Chapter IX - Winding-up - Liquidation

Art. 31. Winding-up - Liquidation. The Company may at any time upon proposition of the General Partner be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements necessary for the amendment of these articles of incorporation.

The liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and their compensation.

The liquidation will take place in accordance with applicable Luxembourg law. The net proceeds of the liquidation will be distributed to shareholders in proportion to their rights.

At the end of the liquidation process of the Company, any amounts that have not been claimed by the shareholders will be paid into the Caisse de consignment, which keep them available for the benefit of the relevant shareholders during the duration provided for by law. After this period, the balance will return to the State of Luxembourg.

Chapter X - General provisions

Art. 32. Applicable Law. In respect of all matters not governed by these articles of incorporation, the parties shall refer to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies and the amendments thereto, and the Law of 15 June 2004.

Subscription and Payment

The capital has been subscribed as follows:

Name of Subscriber	Number of subscribed shares	Value
1.- Moringa General Partner S.à r.l.	one (1) general partner share, one (1) ordinary share	EUR 2.-
2.- General Partner Participations S.A.	thirty thousand nine hundred and ninety-nine (30,998) ordinary shares	EUR 30,998.-

Upon incorporation, the general partner share and all ordinary shares were fully paid-up, as it has been justified to the undersigned Notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on 31 December 2013.

The first general annual meeting of shareholders shall be held in 2014.

The first annual report of the Company will be dated 31 December 2013.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 3,000.-.

Statements

The undersigned Notary states that the conditions provided for in articles 26, 26-3 and 26-5 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, the meeting took the following resolutions:

First resolution

The registered office of the Company shall be at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Second resolution

The independent auditor for the Company shall be PricewaterhouseCoopers.

The auditor shall remain in office until the close of annual general meeting approving the accounts of the Company as of 31 December 2013.

Whereof, this notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned Notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

This original deed having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, surname, civil status and residence; the said appearing persons signed together with us, the Notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Moringa General Partner S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois et ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, non encore inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'«Associé Gérant Commandité»),

représentée aux présentes par Me Adrian Aldinger, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

2) General Partner Participations S.A., une société anonyme constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.070,

représentée aux présentes par Me Adrian Aldinger, prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par la partie comparante et le notaire, sont annexées au présent acte pour être déposées en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Les parties se présentant, agissant en leurs qualités susvisées, ont demandé au notaire soussigné d'instrumenter l'acte de constitution d'une société en commandite par actions à capital variable, qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR) qu'elles déclarent constituée entre elles et les statuts de celle-ci qui sont les suivants:

Chapitre I^{er} - Forme, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Dénomination et forme. Il existe entre les actionnaires actuels et tous ceux qui deviendront par la suite propriétaires des actions, une société sous la forme d'une société en commandite par actions à capital variable, qualifiée de société d'investissement en capital à risque sous la dénomination de «Moringa S.C.A., SICAR» (ci-après la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée limitée, le terme de la Société étant le quinzième (15^{ème}) anniversaire de sa constitution; soit le 19 décembre 2027 sans préjudice de la prolongation par l'Associé Gérant Commandité avec l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société par une majorité représentant pas moins de deux tiers (2/3) des votes valablement émis par les Actionnaires présents ou représentés à cette assemblée avec cinquante pourcent (50%) du quorum requis, pendant la durée raisonnablement nécessaire pour liquider les affaires du Compartiment approprié après la date à laquelle tous les investissements des Compartiments ont été liquidés mais au plus tard deux (2) ans après la liquidation du dernier Compartiment.

Dans tous les cas, la Société peut entrer en liquidation à tout moment sur proposition de l'Associé Gérant Commandité par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité nécessaires à la modification des Statuts.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est le placement de l'ensemble des fonds dont elle dispose en capital à risque au sens le plus large de l'article 1^{er} de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, telle que modifiée ultérieurement (la «Loi du 15 juin 2004»).

En outre, la Société peut prendre toute mesure et mener toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet dans le respect de la Loi du 15 juin 2004.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg. Des succursales, filiales et autres sièges peuvent être établis, soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par décision de l'Associé Gérant Commandité. Le siège social pourra être transféré dans la même commune sur simple décision de l'Associé Gérant Commandité.

Au cas où l'Associé Gérant Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.

Chapitre II - Capital

Art. 5. Capital social. Le capital de la Société sera représenté par des actions sans valeur nominale, et sera à tout moment égal à la valeur totale de l'actif net de la Société et de ses Compartiments (définis à l'article 7 ci-après). Le capital minimum de la Société ne pourra être inférieur au montant minimum requis par la Loi du 15 juin 2004. Ce montant minimum légal devra être atteint endéans une période de douze (12) mois suivant la date à laquelle la Société aura été agréée en tant que société d'investissement en capital à risque de droit luxembourgeois. Le capital initial de la Société lors de sa constitution correspond à trente et un mille euros (31.000,- EUR), entièrement libéré, divisé en une (1) action de commandité souscrite par l'Associé Gérant Commandité de la Société et trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions ordinaires.

Art. 6. Variation du capital social. Le capital de la Société pourra varier, sans modification des statuts, en raison de l'émission d'actions nouvelles ou de rachat par la Société de ses actions.

Art. 7. Compartiments. L'Associé Gérant Commandité peut, à tout moment, créer des classes d'actions différentes correspondant chacune à une partie distincte ou «compartiment» des actifs nets de la Société (ci-après un «Compartiment»). Dans un tel cas, il leur attribuera une dénomination particulière, qu'il pourra décider de modifier, et il pourra éventuellement limiter ou étendre leur durée s'il le juge nécessaire.

Chaque portefeuille d'actifs sera investi pour le bénéfice exclusif du ou des Compartiments concerné(s). La Société sera considérée comme une seule et même entité juridique. Cependant, vis-à-vis des tiers, en particulier envers les créanciers de la Société, chaque Compartiment sera exclusivement responsable de ses engagements.

Pour déterminer le capital de la Société, les actifs nets correspondant à chaque Compartiment seront, s'ils ne sont pas exprimés en euros (EUR), convertis en euros (EUR) et le capital sera égal au montant total des actifs nets de tous les Compartiments et classes d'actions.

Chapitre III - Actions

Art. 8. Formes d'actions. Les actions de la Société pourront être émises sous forme nominative uniquement.

Toutes les actions de la Société émises sous forme nominative seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, ledit registre indiquera le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu tel qu'indiqué à la Société, le nombre d'actions nominatives qu'il détient et le montant des versements effectués.

La propriété de l'action nominative s'établit par une inscription sur ledit registre des actionnaires. L'Associé Gérant Commandité décidera si un certificat constatant cette inscription sera délivré à l'actionnaire ou si celui-ci recevra une confirmation écrite de sa qualité d'actionnaire.

Les certificats d'actions seront signés par l'Associé Gérant Commandité. Ces signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit en fac-simile. La Société peut émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront déterminées par l'Associé Gérant Commandité.

Tout actionnaire ayant droit à des actions nominatives fournira à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, celle-ci peut permettre que mention en soit faite au registre des actionnaires et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société, ou à toute autre adresse pouvant être inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Celui-ci pourra, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite envoyée à la Société, à son siège social, ou à toute autre adresse fixée en temps opportun par la Société.

Un duplicata peut être émis à la demande d'un actionnaire, dans le cas où celui-ci démontre à la Société que son certificat a été perdu, endommagé ou détruit, aux conditions et moyennant les garanties que la Société peut déterminer, y compris, notamment, sous forme d'une police assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie. Le nouveau certificat précisera qu'il s'agit d'un duplicata. Dès l'émission du nouveau certificat, le certificat original sera nul.

Les certificats endommagés peuvent être annulés par la Société et remplacés par de nouveaux certificats.

La Société peut, à son gré, mettre à la charge de l'actionnaire le coût d'un duplicata ou d'un nouveau certificat, ainsi que toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription du certificat de remplacement ou avec l'annulation de l'ancien certificat.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété d'une ou de plusieurs action(s) est indivise ou litigieuse, toutes les personnes invoquant un droit sur celle(s)-ci devront désigner un seul mandataire qui représentera cette (ces) action(s) à l'égard de la Société. L'exercice de tous les droits attachés à cette (ces) action(s) sera suspendu jusqu'à la désignation de ce mandataire.

La Société peut décider d'émettre des fractions d'actions. Ces fractions d'actions ne conféreront pas le droit de vote mais donneront droit à une fraction correspondante des actifs nets attribuables à la classe d'actions ou au Compartiment concernés.

Art. 9. Classes d'actions. Les actions de la Société sont réservées à des investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi du 15 juin 2004, et la Société refusera d'émettre des actions dès lors que le bénéfice économique pourrait revenir à des personnes ou des sociétés qui ne bénéficient pas de la qualité d'investisseurs avertis au sens de cette loi.

Outre la ou les actions de commandité qu'il aura souscrites en sa qualité d'actionnaire gérant commandité de la Société, l'Associé Gérant Commandité peut décider d'émettre une ou plusieurs classes d'actions ordinaires, pour la Société ou pour chaque Compartiment, qui seront souscrites par les actionnaires commanditaires.

Chaque classe d'actions peut se distinguer des autres classes en raison de sa structure des frais envisagés, de l'investissement initial requis, de ses droits de distribution spécifiques, de la devise dans laquelle est exprimée la valeur nette d'inventaire, ou de toute autre caractéristique. Chaque classe peut comporter des types d'actions de capitalisation et des types d'actions de distribution.

Lorsque des dividendes seront distribués aux porteurs d'actions donnant droit à dividendes, un montant équivalent aux dividendes distribués sera par la suite défalqué de la part des actifs nets de la classe d'actions concernée, qui aura été répartie entre l'ensemble des porteurs des actions donnant droit à dividendes, entraînant de ce fait une diminution du pourcentage des actifs nets attribués à chaque action donnant droit à dividendes, sans que la part des actifs nets attribués à l'ensemble des actions de capitalisation ne soit changée.

L'Associé Gérant Commandité peut décider de ne pas/de cesser d'émettre des classes, types ou sous-types d'actions au sein d'un ou de plusieurs Compartiments.

L'Associé Gérant Commandité peut, ultérieurement, proposer de nouvelles classes d'actions sans l'approbation des actionnaires. Ces nouvelles classes d'actions pourront être émises sous un régime différent de celui des classes d'actions existantes, y compris notamment la détermination de la commission de gestion applicable à ces actions, ainsi que d'autres droits relatifs à la liquidité des actions. Le cas échéant, les documents commerciaux de la Société seront mis à jour en conséquence.

Toute référence ultérieure à un Compartiment précisera, le cas échéant, chaque classe et chaque type d'action constituant ledit Compartiment et toute référence à un type précisera, le cas échéant chaque sous-type constituant ledit type.

Art. 10. Emission d'actions. L'Associé Gérant Commandité est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation un nombre illimité d'actions nouvelles, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre, sous réserve des dispositions de la Loi du 15 juin 2004.

L'Associé Gérant Commandité peut restreindre la fréquence à laquelle les actions seront émises dans une classe d'actions et/ou un Compartiment; l'Associé Gérant Commandité peut, notamment, décider que les actions d'une certaine classe ou d'un certain Compartiment seront uniquement émises pendant une ou plusieurs période(s) déterminées ou selon toute autre périodicité prévue dans les documents d'émission de la Société.

Outre les restrictions concernant l'éligibilité des investisseurs prévues par la Loi du 15 juin 2004, l'Associé Gérant Commandité peut déterminer tout autre condition de souscription tel qu'un montant minimum d'engagements/souscriptions, un montant minimum de la valeur nette d'inventaire totale des actions d'un Compartiment devant être initialement souscrites, un montant minimum d'actions supplémentaires devant être émises, l'application d'un paiement des intérêts moratoires sur les actions souscrites et non payées à échéance, des restrictions concernant la propriété des actions ou encore les montants minimaux de détention d'actions. Ces conditions seront exposées et décrites plus avant dans les documents d'émission de la Société.

Lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix par action offerte sera déterminé conformément aux règles et directives établies par l'Associé Gérant Commandité et reflétées dans les documents d'émission de la Société. Le prix ainsi déterminé devra être payé endéans une période prévue par l'Associé Gérant Commandité et indiquée dans les documents d'émission de la Société.

L'Associé Gérant Commandité peut déléguer à tout administrateur, dirigeant, fondé de pouvoir ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir en paiement le prix des actions nouvelles à émettre et de les délivrer.

Art. 11. Rachat. L'Associé Gérant Commandité déterminera si les actionnaires d'une classe d'actions spécifique d'un Compartiment sont ou non en droit d'exiger le rachat, par la Société, de l'ensemble ou d'une partie de leurs actions, et précisera dans les documents d'émission de la Société les conditions et procédures applicables, dans les limites prescrites par la loi et prévues dans les présentes.

La Société ne procédera pas au rachat des actions si, suite à un tel rachat, les actifs nets de la Société viendraient à tomber sous le seuil de capital prévu dans la Loi du 15 juin 2004.

Le prix de rachat sera déterminé conformément aux règles et directives établies par l'Associé Gérant Commandité et reflétées dans les documents d'émission de la Société. Le prix ainsi déterminé pourra être payé endéans une période prévue par l'Associé Gérant Commandité et indiquée dans les documents d'émission de la Société.

Si, suite à une demande de rachat, le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des actions détenues par un actionnaire (quelle que soit la classe d'actions) se trouve être inférieur(e) au nombre ou à la valeur déterminé(e) par l'Associé Gérant Commandité, la Société pourra décider que cette demande soit considérée comme une demande de rachat prévoyant également le paiement du solde ou le rachat de la différence des actions de la classe concernée détenues par ledit actionnaire.

En outre, si à un Jour d'Evaluation donné (tel que défini à l'article 15 ci-dessous), des demandes de rachat, conformément au présent article, ou des demandes de conversion, conformément à l'article 13 des présentes, excèdent un certain niveau déterminé par l'Associé Gérant Commandité eu égard au nombre d'actions émises dans une classe ou un Compartiment spécifique, l'Associé Gérant Commandité pourra décider que tout ou partie de telles demandes de rachat ou de conversion soient reportées sur une période et selon des modalités que l'Associé Gérant Commandité estime être dans les meilleurs intérêts de la Société. Au terme de cette période, eu égard au prochain Jour d'Evaluation pertinent, ces demandes de rachat et de conversion seront satisfaites en priorité par rapport à des demandes ultérieures.

La Société pourra opérer au rachat d'actions lorsque l'Associé Gérant Commandité estime qu'un tel rachat est dans les meilleurs intérêts de la Société ou d'un Compartiment.

Par ailleurs, les actions pourront être obligatoirement rachetées, conformément à l'article 14 «Restrictions à la détention d'actions» des présentes.

La Société aura le droit, si l'Associé Gérant Commandité en décide ainsi, de satisfaire au paiement du prix de rachat aux actionnaires, avec l'accord des actionnaires concernés, en investissements provenant de la masse des actifs de la Société ou du (des) Compartiment(s) concerné(s) égaux à la valeur des actions à racheter. La nature et le type d'actif à transférer dans ce cas seront déterminés sur une base juste et raisonnable, sans porter préjudice aux intérêts des autres actionnaires de la Société ou du (des) Compartiment(s) concerné(s) et l'évaluation utilisée sera confirmée par un rapport spécial d'un réviseur d'entreprises indépendant luxembourgeois. Les frais de chaque transfert seront supportés par le bénéficiaire.

Art. 12. Transfert d'actions. Lorsqu'un actionnaire ne s'est pas encore entièrement acquitté de ses obligations envers la Société, en vertu de son contrat de souscription ou par tout autre moyen, les actions ordinaires détenues par cet actionnaire ne peuvent être cédées, nanties ou transférées qu'avec l'autorisation écrite de l'Associé Gérant Commandité, qui ne pourra refuser cette autorisation sans motif raisonnable. Dans ce cas, le transfert ou la cession d'actions ordinaires est soumis à la condition que l'acheteur ou le cessionnaire prenne à sa charge par écrit, préalablement au transfert ou à

la cession, toutes les obligations du cédant stipulées dans le contrat de souscription, et/ou dans le pacte d'actionnaires, conclu par le cédant ou de toute autre manière.

Art. 13. Conversion. Sauf décision contraire de l'Associé Gérant Commandité eu égard à certaines classes d'actions ou dans le cadre de Compartiments spécifiques, tel que précisé dans les documents d'émission de la Société, les actionnaires ne sont pas en droit d'exiger la conversion de tout ou partie de leurs actions d'une classe d'un Compartiment en actions de la même classe dans un autre Compartiment ou en actions d'une autre classe existante au sein dudit Compartiment ou d'un autre Compartiment. Lorsqu'elles sont autorisées, de telles conversions sont soumises à des restrictions en matière de termes, conditions et modalités de paiement des frais et commissions déterminés par l'Associé Gérant Commandité.

Le prix de conversion sera déterminé conformément aux règles et directives établies par l'Associé Gérant Commandité et reflétées dans les documents d'émission de la Société.

Si, suite à une demande de conversion, le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des actions détenues par un actionnaire (quels que soient le Compartiment et/ou la classe d'actions) se trouve être inférieur(e) au nombre ou à la valeur déterminé(e) par l'Associé Gérant Commandité, la Société pourra décider que cette demande soit considérée comme une demande de conversion prévoyant également le paiement du solde ou le rachat de la différence des actions du Compartiment et/ou de la classe d'actions concerné(s) détenues par ledit actionnaire.

Art. 14. Restrictions à la propriété des actions. L'Associé Gérant Commandité peut restreindre ou empêcher la détention des actions de la Société par toute personne physique ou morale, si, de l'avis de l'Associé Gérant Commandité, une telle détention viole la loi du Grand-Duché de Luxembourg ou de tout autre pays, ou s'il peut en résulter que la Société soit soumise à une fiscalité autre que luxembourgeoise ou si elle peut autrement porter préjudice à la Société.

Dans une telle situation, l'Associé Gérant Commandité peut:

a) refuser l'émission ou l'enregistrement d'un transfert d'actions si cette émission ou ce transfert est susceptible ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété de ces actions à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société;

b) procéder au rachat forcé de l'ensemble des actions s'il apparaît qu'une personne, qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société, seule ou avec d'autres personnes, est propriétaire d'actions de la Société, ou procéder au rachat forcé d'une partie des actions s'il apparaît qu'une personne détient ou que plusieurs personnes détiennent des actions de la Société d'une manière telle que cela soit ou puisse causer un préjudice à la Société. La procédure suivante sera appliquée:

1. L'Associé Gérant Commandité enverra un avis (ci-après «l'avis de rachat») à l'actionnaire possédant les actions à racheter; l'avis de rachat précisera les actions à racheter, le prix de rachat qui sera payé pour ces actions et le lieu où ce prix sera payable. L'avis de rachat sera envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée à sa dernière adresse connue. L'actionnaire en question sera obligé de remettre à la Société sans délai le ou les certificats représentant les actions mentionnées dans l'avis de rachat. Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour précisé dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être propriétaire des actions mentionnées dans l'avis de rachat et le ou les certificats représentatifs de ces actions seront annulés dans les registres de la Société;

2. le prix de rachat des actions spécifiées dans l'avis de rachat (le «prix de rachat») sera déterminé conformément aux règles établies par l'Associé Gérant Commandité et reflétées dans les documents d'émission de la Société. Le prix d'achat sera payé au porteur desdites actions dans la devise de référence de la classe visée, sauf durant les périodes de restrictions de change, et sera déposé par la Société auprès d'un établissement bancaire luxembourgeois ou autre (tel que précisé dans l'avis d'achat) qui le transmettra à l'actionnaire en question contre remise du ou des certificats, s'ils ont été émis, représentant les actions indiquées dans l'avis de rachat. Dès après le dépôt du prix de rachat dans ces conditions, aucune personne intéressée dans les actions mentionnées dans l'avis d'achat ne pourra faire valoir de droit sur aucune de ces actions ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit des actionnaires, apparaissant comme étant les propriétaires des actions, de recevoir le prix déposé (sans intérêt) à la banque contre remise du ou des certificats, s'ils ont été émis, tel que précisé. L'exercice par la Société de tels pouvoirs ne pourra être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y a pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou que la propriété réelle des actions diffère de ce qui est apparu à la Société à la date de l'avis d'achat concerné, pour autant que la Société ait, dans un tel cas, exercé lesdits pouvoirs en toute bonne foi.

Plus particulièrement, l'Associé Gérant Commandité peut restreindre ou empêcher la détention d'actions dans la Société par des «Ressortissants des Etats-Unis», à moins qu'une telle détention soit conforme aux lois et règlements des Etats-Unis d'Amérique applicables. Le terme «Ressortissant des Etats-Unis» signifie tout individu citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique ou des territoires, possessions ou régions sous leur juridiction, toute association ou société organisée ou établie sous les lois des Etats-Unis d'Amérique ou toute personne considérée comme «Ressortissant des Etats-Unis» en vertu du droit des Etats-Unis d'Amérique applicable en la matière.

En considération des dispositions qui précèdent, et afin d'éviter toute confusion, au cas où l'Associé Gérant Commandité découvre qu'un investisseur potentiel dans tout Compartiment, ou qu'un investisseur existant dans tout Compartiment, s'avère ne pas ou ne plus avoir la qualité d'investisseur averti au sens de l'article 2 de la Loi du 15 juin 2004, les procédures reprises ci-avant s'appliquent.

Art. 15. Calcul de la valeur nette d'inventaire. La valeur nette d'inventaire des actions dans chaque Compartiment, classe, type ou sous-type d'action de la Société et pour chaque Compartiment de la Société, sera déterminée au moins une fois par an et exprimée dans la ou les devises fixées par l'Associé Gérant Commandité. L'Associé Gérant Commandité fixe les jours auxquels la valeur des actifs de la Société ou des Compartiments sera déterminée (chacun de ces jours, un «Jour d'Evaluation») et les modalités selon lesquelles la valeur nette d'inventaire par action est rendue publique, conformément à la législation en vigueur.

I. Les actifs de la Société comprennent:

- toutes les liquidités en caisse ou détenues sur des comptes, y compris les intérêts courus et à recevoir;
- tous les effets, billets à ordre exigibles et créances, y compris le produit des ventes de titres toujours en suspens;
- tous les titres, actions, obligations, effets à terme, actions privilégiées, instruments dérivés ou droits de souscription, warrants, instruments du marché monétaire et tout autre investissement et titre négociable détenu par le Compartiment concerné;
- tous les dividendes et distributions payables au Compartiment, soit en liquidités, soit sous la forme d'actions (la Société peut néanmoins effectuer des ajustements afin de tenir compte des fluctuations de la valeur de marché des titres négociables résultant de pratiques telles que les négociations ex-dividende ou ex-droit);
- tous les intérêts courus et à recevoir sur tous les titres productifs d'intérêts appartenant au Compartiment, à moins que ces intérêts soient inclus dans le principal de ces titres;
- les coûts d'établissement de la Société ou du Compartiment visé, pour autant que ceux-ci n'aient pas encore été sortis du bilan ou entièrement amortis au cours des cinq (5) années suivant la constitution de la Société ou du Compartiment visé;
- les autres actifs immobilisés corporels de la Société ou du Compartiment visé, y compris les locaux, l'équipement et les installations fixes requis; et
- tous les autres avoirs, quelle que soit leur nature, y compris le produit d'opérations sur swaps et les paiements anticipés.

II. Les engagements de la Société comprennent:

- tous les emprunts, effets exigibles, billets à ordre et dettes comptables;
- tous les engagements connus échus ou non, y compris les obligations contractuelles arrivées à échéance, incluant les paiements réalisés en espèces ou sous la forme d'actifs, y compris le montant de tous les dividendes déclarés par la Société eu égard à chaque Compartiment mais pas encore payés;
- les provisions pour impôt sur le capital et sur le revenu dû en date du Jour d'Evaluation ainsi que toute autre provision autorisée ou approuvée par l'Associé Gérant Commandité; et
- tous les autres engagements de la Société, quelle que soit leur nature, eu égard à chaque Compartiment, à l'exception des engagements représentés par des actions de la Société. Pour déterminer le montant de ces engagements, la Société tiendra compte de l'ensemble des frais à charge de la Société; ces frais peuvent notamment comprendre, sans que cette énumération soit pour autant limitative: les frais de constitution (pour autant qu'ils aient été entièrement amortis au cours des cinq (5) années suivant la constitution de la Société); la rémunération / les honoraires des personnes suivantes, ainsi que tous frais afférents: l'Associé Gérant Commandité, le(s) gestionnaire(s) et conseiller(s) en investissement de la Société, les experts-comptables, la banque dépositaire et ses correspondants bancaires, les agents de registre et de transfert, les agents payeurs, les courtiers, distributeurs, agents permanents aux lieux d'enregistrement ainsi que les réviseurs d'entreprises de la Société; la rémunération des agents administratif et domiciliaire, les frais de promotion, d'impression, de compte-rendu, de publication (y compris la promotion ou l'élaboration et l'impression des documents d'émission de la Société, mémoires explicatifs, déclarations d'enregistrement et rapports financiers), ainsi que tous les frais de fonctionnement connexes; les frais d'acquisition et de vente des actifs (frais de transaction); les intérêts et frais bancaires; ainsi que les impôts et autres charges gouvernementales.

La Société peut calculer les frais administratifs et autres de nature récurrente ou régulière sur la base d'un chiffre estimé annuellement ou pour d'autres périodes anticipées et peut fixer d'avance des frais proportionnels pour toute période de ce type.

III. La valeur des actifs de la Société est déterminée comme suit:

- la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des billets d'escompte, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance tels que susmentionnés mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs. S'il s'avère toutefois improbable que cette valeur puisse être intégralement payée ou reçue, la valeur sera déterminée en retranchant un montant que l'Associé Gérant Commandité estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;
- l'évaluation des avoirs de la Société se base, pour les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire ou les produits dérivés admis à une cote officielle ou négociés sur un autre marché réglementé, sur le dernier cours disponible sur le marché principal sur lequel ces valeurs, ces instruments monétaires ou ces dérivés sont négociés, tel que fourni par un service de cotation reconnu, approuvé par l'Associé Gérant Commandité. Si ce cours n'est pas représentatif de leur juste valeur, ces valeurs, instruments monétaires ou dérivés et autres avoirs autorisés seront évalués sur la base sur leur valeur probable de réalisation, estimée de bonne foi sous la supervision de l'Associé Gérant Commandité;

- l'évaluation des titres et instruments monétaires non cotés ou négociés sur un marché réglementé se fonde sur leur valeur probable de réalisation, estimée de bonne foi sous la supervision de l'Associé Gérant Commandité;

- l'évaluation des investissements dans des titres de capital à risque se fonde sur la juste valeur sous la supervision de l'Associé Gérant Commandité et selon les standards professionnels applicables, tels que les directives d'évaluation («Valuation Guidelines») publiées par la «European Private Equity and Venture Capital Association» (EVCA) et en vigueur à la date concernée, tels que précisés dans les documents d'émission de la Société;

- l'évaluation des swaps est basée sur leur valeur de marché, elle-même dépendante de plusieurs paramètres, (tels que le niveau et la volatilité des indices sous-jacents, des taux d'intérêt du marché ou la durée résiduelle des swaps). Tout ajustement requis par le fait des émissions et des remboursements sera effectué par le biais d'une augmentation ou diminution du nominal des swaps, négociés à leur valeur de marché;

- l'évaluation des dérivés négociés de gré à gré (OTC), tels que les futures, les forwards et les options non négociés en bourse ou sur d'autres marchés réglementés, se base sur leur valeur nette de liquidation déterminée conformément aux politiques établies par l'Associé Gérant Commandité, sur la base de modèles financiers reconnus sur le marché et de façon similaire pour toutes les catégories de contrats. La valeur nette de liquidation d'une position dérivée correspond au gain/à la perte non réalisé(e) sur la position en question;

- l'évaluation d'autres avoirs se fait avec prudence et de bonne foi sous la supervision de l'Associé Gérant Commandité, conformément aux principes et procédures d'évaluation généralement acceptés.

L'Associé Gérant Commandité peut permettre d'utiliser une autre méthode d'évaluation spécifique s'il juge qu'une telle évaluation reflète mieux et d'une manière cohérente la valeur réelle d'un avoir de la Société.

La juste valeur d'un actif sera déterminée, si nécessaire, par l'Associé Gérant Commandité, par un comité nommé par l'Associé Gérant Commandité ou par une personne désignée par l'Associé Gérant Commandité.

Toutes les règles seront interprétées et les évaluations effectuées conformément aux principes comptables d'évaluation tels que précisés dans les documents d'émission de la Société.

Les procédures d'évaluation et / ou les évaluations de l'Associé Gérant Commandité seront généralement revues par l'auditeur indépendant de la Société. Sur des bases exceptionnelles et quand les circonstances et les conditions le requièrent, l'Associé Gérant Commandité peut demander assistance à un expert indépendant pour procéder à l'évaluation d'investissements spécifiques. Dans le dernier cas, les coûts de telles évaluations indépendantes additionnelles doivent être supportés par le Compartiment approprié.

Des provisions adéquates seront réalisées, Compartiment par Compartiment, pour les dépenses mises à charge de chacun des Compartiments de la Société et il sera éventuellement tenu compte des engagements hors-bilan sur la base de critères justes et prudents.

Dans chaque Compartiment, et pour chaque classe, la valeur nette d'inventaire par action sera calculée dans la devise de référence en divisant au Jour d'Évaluation les avoirs nets de la classe d'actions ou du Compartiment concerné, constitués des avoirs de cette classe d'actions ou de ce Compartiment moins les engagements qui lui sont attribuables, par le nombre d'actions émises et en circulation pour le Compartiment ou la classe d'actions concernés; les actifs et engagements libellés dans des devises étrangères seront convertis dans la devise de référence, sur la base des taux de change pertinents.

Les actifs nets de la Société correspondent à l'ensemble des actifs nets de chaque Compartiment.

En l'absence de mauvaise foi, de manquement volontaire, de faute lourde ou d'erreur manifeste, toute décision relative au calcul de la valeur nette d'inventaire prise par l'Associé Gérant Commandité ou par n'importe quelle banque, société ou organisation désignée par l'Associé Gérant Commandité pour le calcul de la valeur nette d'inventaire sera définitive et contraignante pour la Société et pour les actionnaires présents, passés ou futurs.

Art. 16. Allocation des actifs et des engagements au sein des Compartiments. Afin de répartir les actifs et les engagements entre les Compartiments, l'Associé Gérant Commandité établira un portefeuille d'actifs pour chaque Compartiment de la manière suivante:

- les produits résultant de l'émission de chaque action de chaque Compartiment doivent être attribués, dans les livres de la Société, au portefeuille d'avoirs établi pour ce Compartiment et les avoirs, engagements, revenus et frais y relatifs seront attribués à ce portefeuille, conformément aux dispositions suivantes;

- lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, ce dernier avoir est attribué, dans les livres de la Société, au même portefeuille auquel appartient l'avoir dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur est attribuée au portefeuille concerné;

- lorsque la Société s'expose à un engagement relatif à un avoir d'un portefeuille déterminé ou à une action entreprise en relation avec un avoir d'un portefeuille déterminé, cet engagement est affecté au portefeuille concerné;

- au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut être attribué à un portefeuille déterminé, cet avoir ou engagement est généralement attribué à tous les portefeuilles en proportion de la valeur nette d'inventaire respective; nonobstant ce qui précède, si et quand des circonstances particulières le justifient, cet avoir ou engagement peut être attribué à tous les portefeuilles à parts égales;

- à la suite du paiement de dividendes fait aux détenteurs d'actions d'un Compartiment, la valeur nette de tel Compartiment sera réduite du montant de ces dividendes.

Vis-à-vis des tiers, les actifs d'un Compartiment donné ne répondront que des dettes, des engagements et des obligations relatifs à ce Compartiment. Dans les relations entre actionnaires, chaque Compartiment est traité comme une entité séparée.

Art. 17. Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire. L'Associé Gérant Commandité peut suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire et/ou, le cas échéant, la souscription, le rachat et/ou la conversion des actions, au sein d'un ou de plusieurs Compartiments, dans les cas suivants:

- lorsque la bourse ou le marché fournissant les cotations pour une part significative des actifs d'un ou de plusieurs Compartiments, est fermé(e), ou que les transactions y sont soit suspendues, soumises à restrictions ou impossibles à exécuter dans les quantités permettant d'établir des justes prix;

- lorsque les moyens de communication ou de calcul normalement utilisés pour déterminer la valeur des actifs d'un Compartiment sont suspendus, ou lorsque pour une raison quelconque la valeur d'un investissement d'un Compartiment ne peut pas être déterminée avec la rapidité et l'exactitude nécessaires;

- lorsque des restrictions de change ou de transfert de capitaux empêchent l'exécution des transactions au nom d'un Compartiment ou lorsque les transactions d'achat ou de vente en son nom ne peuvent pas être exécutées à des cours de change normaux;

- lorsque, en raison de facteurs qui relèvent, entre autres, de la situation politique, économique, militaire ou monétaire, ou en cas de force majeure, la Société est dans l'impossibilité d'assurer la gestion courante de ses actifs et engagements et de déterminer la valeur nette d'inventaire d'une manière normale ou raisonnable;

- lorsque, pour toute autre raison, le prix de tout investissement substantiel détenu par un Compartiment ne peut pas être déterminé rapidement ou avec précision;

- en vue d'établir la parité d'échange dans le cadre d'une opération de fusion, apport d'actif, scission ou toute opération de restructuration, impliquant la Société ou le Compartiment concerné;

- lorsqu'il y a une suspension des rachats ou un retrait des droits de sortie par plusieurs fonds d'investissement dans lesquels la Société ou le Compartiment concerné a investi;

- dans des circonstances exceptionnelles lorsque l'Associé Gérant Commandité considère qu'il faut éviter des effets négatifs irréversibles sur un ou plusieurs Compartiments, en accord avec le principe de traitement égal des actionnaires dans leur meilleur intérêt.

Lorsque les actionnaires ont le droit de demander le rachat ou la conversion de leurs actions, si une demande de rachat ou de conversion est reçue pour être traitée à un Jour d'Évaluation (le «Premier Jour d'Évaluation»), introduite individuellement ou jointe à d'autres demandes, dépasse le plafond déterminé par l'Associé Gérant Commandité pour l'un des Compartiments, l'Associé Gérant Commandité se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion (et dans les meilleurs intérêts des actionnaires restants), de réduire au prorata la valeur de chaque demande par rapport audit Premier Jour d'Évaluation, afin qu'au maximum les montants correspondants soient rachetés ou convertis en date de ce Premier Jour d'Évaluation. Dans la mesure où l'application du droit de répartition des demandes ne rend pas celles-ci effectives au Premier Jour d'Évaluation en question, elles seront traitées sur la base de leur solde impayé, en partant du principe que l'actionnaire aurait formulé une nouvelle demande au prochain Jour d'Évaluation et, si nécessaire, aux Jours d'Évaluation suivants, jusqu'à ce que la demande soit entièrement satisfaite. Toute demande reçue au Premier Jour d'Évaluation, dans la mesure où des demandes subséquentes seront reçues aux Jours d'Évaluation suivants, sera considérée comme prioritaire par rapport aux demandes subséquentes qui seront postposées; à cet effet, celles-ci seront traitées conformément aux dispositions de la phrase précédente.

La suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire et/ou, le cas échéant, de la souscription, du rachat et/ou de la conversion d'actions sera annoncée aux personnes concernées par tous les moyens pouvant être raisonnablement mis en œuvre par la Société, à moins que l'Associé Gérant Commandité estime la publication inutile compte tenu de la courte durée de la période de suspension.

Pareille décision de suspension sera notifiée aux actionnaires demandant le rachat ou la conversion de leurs actions.

Les mesures de suspension prévues dans cet article peuvent être limitées à un ou plusieurs Compartiments.

Chapitre IV - Administration et Gestion de la Société

Art. 18. Associé Gérant Commandité. La Société sera gérée par l'Associé Gérant Commandité.

L'Associé Gérant Commandité est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées au moyen des actifs de la Société.

En cas d'incapacité juridique, de liquidation ou de toute autre situation permanente empêchant l'Associé Gérant Commandité d'agir en cette qualité pour la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, sous réserve de la nomination d'un administrateur, qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire, afin de prendre toutes les mesures urgentes ou de simple gestion administrative, jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires soit convoquée, dans les quinze (15) jours de la désignation de l'administrateur. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires ont la faculté de nommer un remplaçant de l'Associé Gérant Commandité, par résolution adoptée conformément aux

conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. A défaut de cette nomination, la Société sera dissoute et liquidée.

La nomination d'un nouveau gérant n'est pas subordonnée à l'approbation de l'Associé Gérant Commandité.

Art. 19. Pouvoirs de l'Associé Gérant Commandité. L'Associé Gérant Commandité déterminera les politiques et stratégies de placement de la Société et de chaque Compartiment et les lignes de conduite à suivre dans la gestion de la Société, tel que précisé dans les documents d'émission de la Société, conformément à la législation en vigueur.

L'Associé Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition compatibles avec l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence de l'Associé Gérant Commandité.

L'Associé Gérant Commandité peut désigner un conseiller en investissement, aussi bien que des agents de direction ou des agents administratifs. L'Associé Gérant Commandité peut contracter avec des personnes ou des sociétés pour obtenir leurs services, leur déléguer ses pouvoirs et déterminer leur rémunération qui sera prise en charge par la Société.

Art. 20. Représentation de la Société. La Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique de l'Associé Gérant Commandité ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir de signature aura été délégué par l'Associé Gérant Commandité.

Art. 21. Responsabilité. Les détenteurs d'actions ordinaires s'abstiendront d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque capacité que ce soit, si ce n'est en exerçant leurs droits d'actionnaires lors des assemblées générales, et ne seront engagés que dans la limite de leurs apports à la Société.

Art. 22. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourront être affectés ou invalidés par le fait que l'Associé Gérant Commandité ou tout autre dirigeant, administrateur et/ou fondé de pouvoir de l'Associé Gérant Commandité a un intérêt dans une telle société ou entreprise, ou est un dirigeant, administrateur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entreprise.

Tout dirigeant, administrateur ou fondé de pouvoir de l'Associé Gérant Commandité agissant comme dirigeant, administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société conclut un contrat ou entre en relation, ne pourra pas, en raison d'un tel lien avec telle autre société ou entreprise, être empêché d'examiner et de voter ou d'agir sur de tels sujets en lien avec tel contrat ou telle affaire.

Art. 23. Indemnisation. L'Associé Gérant Commandité et chaque membre, administrateur, associé, actionnaire, dirigeant, fondé de pouvoir, employé, agent ou personne exerçant un contrôle sur l'Associé Gérant Commandité (les «Personnes Indemnisées») pourra être déchargé et aura droit à une indemnisation de la Société la plus large permise par la loi, pour tout frais, dépense (incluant les honoraires d'avocat), jugement et/ou responsabilité, raisonnablement induit par ou imposé à cette personne relativement à une action, procès ou poursuite (y compris toute poursuite devant un organe administratif ou législatif ou agence) impliquant cette personne en tant que partie ou autrement ou par laquelle cette personne serait menacée en raison de sa qualité présente ou passée de Personne Indemnisée; cependant, une telle personne ne sera pas ainsi indemnisée si, dans quelque affaire que ce soit, cette personne n'a pas agi en bonne foi dans le meilleur intérêt de la Société ou des Compartiments concernés ou si, dans quelque affaire que ce soit, cette personne a commis une faute lourde ou a agi en violation des documents constitutifs de la Société ou des dispositions du contrat de services concerné. Nonobstant de ce qui précède, des avances sur les fonds de la Société à une personne sujette à indemnisation selon ce qui suit, en raison des dépenses légales et autres frais résultant d'une procédure légale ne seront possibles que si les trois conditions suivantes sont remplies: (1) la procédure légale relative aux obligations de performance ou de services prises par une telle personne au nom de la Société; (2) la procédure légale a été introduite par un tiers à la Société; et (3) cette personne s'engage de rembourser les fonds avancés dans l'hypothèse où il serait définitivement déterminé qu'elle ne saurait recevoir d'indemnisation.

La Société n'indemniserait pas les Personnes Indemnisées en cas de réclamation résultant de procédures judiciaires entre l'Associé Gérant Commandité et chaque membre, administrateur, associé, actionnaire, dirigeant, fondé de pouvoir, employé, agent ou personne exerçant un contrôle sur celle-ci.

Chapitre V - Assemblées générales

Art. 24. Assemblées générales des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, réaliser ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, étant entendu que chaque résolution de l'assemblée générale modifiant les statuts ou créant des droits ou des obligations vis-à-vis des tiers doit être approuvée par l'Associé Gérant Commandité.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra à Luxembourg, soit au siège social de la Société soit dans un autre lieu à Luxembourg, précisé sur la convocation à l'assemblée générale annuelle, à 16:00 heures le troisième mercredi du mois de juin. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale peut se tenir à l'étranger si l'Associé Gérant Commandité le décide souverainement, si des circonstances exceptionnelles l'exigent.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par l'Associé Gérant Commandité par un avis indiquant l'ordre du jour et envoyé à chaque actionnaire nominatif par lettre recommandée, au moins huit (8) jours avant la réunion, à l'adresse figurant sur le registre des actionnaires. La délivrance de cet avis aux actionnaires nominatifs ne doit pas être justifiée à l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, les assemblées générales peuvent avoir lieu sans convocation.

L'Associé Gérant Commandité peut déterminer toutes les conditions à satisfaire par les actionnaires pour assister à l'assemblée générale des actionnaires.

Chaque action, quelle que soit sa valeur, confère un droit de vote représentant une voix. Les fractions d'actions ne permettent pas l'exercice du droit de vote.

Les actionnaires peuvent prendre part aux assemblées par écrit, par facsimilé, télégramme, ou télex ou en désignant une personne pour les représenter.

Les exigences en termes de participation, de quorum et de majorité à chaque assemblée générale sont celles précisées aux articles 67 et 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toute résolution de l'assemblée générale des actionnaires ayant pour effet de modifier les statuts doit être prise avec (i) un quorum de cinquante pour cent (50%) des actions émises par la Société au premier appel et, le cas échéant, sans exigence de quorum lors du second appel et, (ii) l'approbation de la majorité des deux tiers (2/3) des voix valablement exprimées par les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et (iii) le consentement de l'Associé Gérant Commandité.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, toute décision des actionnaires prise en assemblée générale et visant à annuler volontairement le statut de SICAR, tel que prévu par la Loi du 15 juin 2004, sera prise à l'unanimité de tous les actionnaires de la Société et soumise à l'accord préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier à Luxembourg.

Selon l'article 68 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, toute décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société modifiant les droits des actionnaires de tout Compartiment, classe ou type par rapport aux droits des détenteurs d'actions de tout (tous) autre(s) Compartiment(s), classe(s) ou type(s) fera également l'objet d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires du ou des Compartiments, classes ou types concernés. Pour être valables, les décisions doivent être prises conformément aux exigences de quorum et de majorité précisées dans les présentes, eu égard à chaque Compartiment, classe ou type concernés.

Art. 25. Assemblées générales des actionnaires des Compartiments ou des classes d'actions. Les dispositions de l'article 24 s'appliqueront mutatis mutandis à de telles assemblées générales.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires d'un Compartiment ou d'une classe d'actions sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 26. Liquidation et fusion de Compartiments ou classes d'actions et transfert d'actions de Compartiments ou classes d'actions. L'assemblée générale des actionnaires de chaque Compartiment pourra transférer tous les avoirs dudit Compartiment, ou fusionner toutes les actions dudit Compartiment à ceux d'un autre Compartiment au sein de la société ou à une autre société d'investissement en capital à risque soumise aux dispositions prévues par la Loi du 15 juin 2004 ou à un de ses compartiments (le «nouveau compartiment») conformément à la loi applicable, et requalifier les actions dudit Compartiment en actions du nouveau compartiment (suite à une scission ou à une consolidation, si nécessaire, et au paiement de tout montant correspondant à une fraction d'actions due aux actionnaires dudit Compartiment).

Un tel transfert ou une telle fusion d'un Compartiment avec un autre Compartiment de la Société ou avec une autre société d'investissement en capital à risque soumise aux dispositions prévues par la Loi du 15 juin 2004 ou à un de ses compartiments, ne peut être initié que par une décision de l'assemblée générale des actionnaires du Compartiment concerné, prise en relation avec ledit transfert / ladite fusion d'un Compartiment, statuant (i) à une majorité d'au moins soixante-quinze pour cent (75%) des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés à une telle assemblée des actionnaires, (ii) avec un quorum requis de soixante-quinze pour cent (75%) à la première assemblée appelée à statuer sur une telle décision ou, si ce quorum n'est pas atteint à la première assemblée appelée, avec un quorum de cinquante pour cent (50%) pour toute assemblée suivante appelée à statuer sur une telle décision et (iii) le vote favorable de l'Associé Gérant Commandité.

Au cas où, pour quelque raison que ce soit, la valeur de l'ensemble des actifs nets dans un Compartiment ou la valeur des actifs nets d'une quelconque classe d'actions ordinaires dans un Compartiment a diminué jusqu'à, ou n'a pas atteint, un montant considéré par l'Associé Gérant Commandité comme étant le seuil minimum en dessous duquel un tel Compartiment ou une telle classe d'actions ordinaires ne peut pas fonctionner d'une manière économiquement efficace, ainsi qu'en cas de changement significatif de la situation politique, économique ou monétaire ou dans le cadre d'une restructuration économique, l'Associé Gérant Commandité peut décider de procéder au rachat de toutes les actions de la (des) classe(s) d'actions concernées, à la valeur nette d'inventaire calculée eu égard au Jour d'Evaluation lors duquel la décision prendra effet (compte tenu des prix de réalisation des investissements et des frais y relatifs). La Société enverra un avis

aux actionnaires de la (des) classe(s) concernée(s) avant la date effective du rachat forcé. Cet avis indiquera les raisons motivant ce rachat, de même que la procédure s'y appliquant.

Chapitre VI - Comptes annuels

Art. 27. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

La Société publiera un rapport annuel conformément à la législation en vigueur.

Art. 28. Distributions. L'Associé Gérant Commandité déterminera dans les limites permises par la loi et par les présents statuts, l'affectation des résultats de la Société et de ses Compartiments et pourra périodiquement décider des distributions de dividendes en conformité avec les conditions établies dans les documents d'émission de la Société.

Pour toute classe d'actions donnant droit à des distributions, l'Associé Gérant Commandité peut décider de payer des acomptes sur dividendes conformément aux conditions établies par la loi et dans les présents statuts.

Les paiements des distributions aux détenteurs d'actions inscrits sur le registre des actionnaires seront effectués à ces actionnaires aux adresses inscrites dans le registre des actionnaires.

Les distributions pourront être versées dans la devise, en temps et lieu tels que déterminés en temps opportun par l'Associé Gérant Commandité.

Toute distribution de dividendes non réclamée dans les cinq (5) ans reviendront à la (ou aux) classe(s) d'actions émises par la Société ou les Compartiments concernés.

La Société ne procédera pas aux distributions, que ce soit par le biais de distribution de dividendes ou par le rachat d'actions, au cas où l'actif net de la Société tomberait sous le seuil légal d'un million d'euros (1.000.000,- EUR).

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés par la Société et conservés par elle à la disposition des bénéficiaires.

Chapitre VII - Réviseur d'entreprises

Art. 29. Réviseur d'entreprises. Toutes les données comptables de la Société seront contenues dans un rapport annuel examiné par un réviseur d'entreprises indépendant («réviseur d'entreprises agréé») nommé par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera sa rémunération. Le réviseur accomplira toutes les fonctions prévues par la loi.

Chapitre VIII - Dépositaire

Art. 30. Dépositaire. La Société nommera un dépositaire répondant aux conditions prévues par la Loi du 15 juin 2004. Le dépositaire accomplira les fonctions et responsabilités prévues par la Loi du 15 juin 2004.

Chapitre IX - Dissolution - Liquidation

Art. 31. Dissolution - Liquidation. La Société peut à tout moment, sur proposition de l'Associé Gérant Commandité, être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité nécessaires pour la modification des présents statuts.

La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires. Celle-ci déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation se déroulera conformément au droit luxembourgeois applicable. Le produit net de la liquidation sera distribué aux actionnaires en proportion de leurs droits.

A l'issue de la procédure de liquidation de la Société, tout montant qui n'a pas été réclamé par les actionnaires sera versé à la Caisse de consignation qui gardera ces montants à disposition des actionnaires concernés pendant la durée prévue par la loi. A la fin de cette période, le solde sera versé au Grand-Duché de Luxembourg.

Chapitre X - Dispositions générales

Art. 32. Loi applicable. Toutes les matières non régies par les présents statuts seront soumises aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi qu'à la Loi du 15 juin 2004.

Souscription et Paiement

Le capital a été souscrit comme suit:

Nom du Souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Valeur
1.- Moringa General Partner S.à r.l.	Une (1) action de commandité Une (1) action ordinaire	2,- EUR
2.- General Partner Participations S.A.	trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (30.998) actions ordinaires	30.998,- EUR

Lors de la constitution, l'action de commandité et les actions ordinaires ont été entièrement libérées, comme établi par le notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2014.

Le premier rapport annuel de la Société sera daté du 31 décembre 2013.

Frais

Les frais, coûts, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit supportés par la Société pour les besoins de sa constitution sont estimés à environ EUR 3.000,-.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions requises en vertu des articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Assemblée générale extraordinaire

Aussitôt après la constitution de la Société, les personnes susvisées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme régulièrement convoquées, ont tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée générale a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social de la Société sera au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le réviseur d'entreprises agréé de la Société sera PricewaterhouseCoopers.

La durée du mandat du réviseur d'entreprises agréé prendra fin au terme de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de la Société au 31 décembre 2013.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes que, à la demande des parties comparantes susvisées, le présent acte authentique est rédigé en anglais et suivi de sa traduction en français; en cas de divergence entre le texte en anglais et le texte en français, la version en anglais prévaudra.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et domicile, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. ALDINGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62931. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004082/1203.

(130004129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Basketfonds, Fonds Commun de Placement.

Für den Fonds gilt das Sonderreglement, welches am 14. Dezember 2012 in Kraft trat. Das Sonderreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 14. Dezember 2012.

WWK Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2012166449/11.

(120219519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Chandela (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 127.838.

Le siège de l'associé unique de la Société est transféré à compter du 31 décembre 2012 du 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Chandela (Lux) S.à r.l.

Référence de publication: 2013005234/12.

(130005366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Alta Capital Partners S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque (en liquidation).

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 129.291.

Modification du mode de liquidation judiciaire

Par jugement du 20 décembre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a modifié le mode de liquidation de la société ALTA CAPITAL PARTNERS S.C.A. SICAR.

Le dispositif de ce jugement se lit comme suit:

«Par ces motifs

le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, sur rapport du juge-commissaire et après avoir entendu le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions,

reçoit la requête en la forme;

modifie le mode de liquidation applicable à la liquidation de la société ALTA CAPITAL PARTNERS S.C.A. SICAR comme suit:

dit que par dérogation à l'article 508 du Code de Commerce, les créanciers et investisseurs ne pourront pas déclarer et affirmer leurs créances jusqu'à la dernière distribution des deniers inclusivement;

fixe pour tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, la date limite pour déposer une déclaration de leur créance au greffe de la 6^{ème} chambre du tribunal d'arrondissement de Luxembourg, Cité judiciaire, Plateau du St-Esprit, Bâtiment CO au lundi 11 mars 2013 à 17.00 heures;

dit que toute déclaration de créance déposée après ladite date et heure limites ne sera pas recevable et ne sera prise en compte ni pour la détermination de la masse passive, ni pour la distribution du produit de liquidation;

dit que la publication du présent jugement doit être effectuée par extrait dans le Mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations, ainsi que dans les journaux Luxemburger Wort et Tageblatt, dans les meilleurs délais et au plus tard le lundi 21 janvier 2013;

ordonne l'exécution provisoire du présent jugement, nonobstant toutes voies de recours et sans caution;

met les frais à charge de la masse de la liquidation de la société ALTA CAPITAL PARTNERS S.C.A. SICAR.»

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Pour ALTA CAPITAL PARTNERS S.C.A., SICAR en liquidation

Ferdinand BURG

Le liquidateur

Référence de publication: 2013004428/34.

(130003940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Habri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 70.644.

La soussignée Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, certifie ce qui suit:

1. Le projet de fusion entre HABRI S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.644 (la "Société Absorbante") et FLORA INVEST S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph

Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.646 (la "Société Absorbée") a été dûment publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2904 du 30 novembre 2012 (le "Mémorial C") (le "Projet de Fusion");

2. Les documents énumérés à l'article 267 paragraphe (1) a), b) et c) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ont été mis à disposition des actionnaires de la Société Absorbante au siège social de cette dernière en date du 30 novembre 2012;

3. Le Projet de Fusion prévoit que la fusion sera effective entre parties une fois que le délai d'un mois à compter de la publication du Projet de Fusion au Mémorial C tel que prévu à l'article 279 de la Loi sera écoulé, sous réserve de la convocation d'une assemblée générale dans les conditions prévues au paragraphe (10);

4. Depuis la publication du Projet de Fusion dans le Mémorial C en date du 30 novembre 2012, aucun actionnaire de la Société Absorbante n'a demandé la convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante afin de statuer sur la fusion;

5. La fusion a dès lors pris effet entre parties en date du 31 décembre 2012;

6. La Société Absorbée a donc cessée d'exister.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 janvier 2013. Relation: LAC/2013/614. Reçu douze euros 12,00 €

Le Releveur (signé): Carole FRISING.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Joëlle Baden

Notaire

Référence de publication: 2013003934/30.

(130003512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

LRI Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 28.101.

*Auszug aus dem Beschluss des Aufsichtsrates
der LRI Invest S.A. („Gesellschaft“) im schriftlichen Umlaufverfahren vom 7. Dezember 2012*

Mit Wirkung zum 1. Januar 2013 wird Herr Utz Schüller, geboren am 6. Juni 1977 in München, Deutschland, beruflich ansässig in 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, zum Mitglied des Vorstands der Gesellschaft bis zur jährlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft des Jahres 2015 ernannt.

Munsbach, den 7. Dezember 2012.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

Référence de publication: 2013005464/14.

(130005328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Constellation Software Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.751.600,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.680.

In the year two thousand and twelve on the thirteenth day of November

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Constellation Software Inc. Luxembourg Branch, the Luxembourg branch of Constellation Software Inc., a company incorporated under the laws of Ontario, Canada, such branch registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 150631,

in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Constellation Software Luxembourg, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée, private limited company), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the trade and companies register of Luxembourg under the number B 151.680 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary residing in Luxembourg, on 22 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 13 April 2010, number 769. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 28 September 2012 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

here represented by Mr. Nicolas Gérard, branch manager, by virtue of a proxy given on 9 November 2012.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-seven thousand six hundred US dollars (USD 27,600.-) so as to raise it from its present amount of one million seven hundred twenty-four thousand US dollars (USD 1,724,000.-) consisting of nineteen thousand (19,000) Ordinary Shares and one million seven hundred and five thousand (1,705,000) MRPS up to an amount of one million seven hundred fifty-one thousand six hundred US dollars (USD 1,751,600.-) by the issue of twenty-seven thousand six hundred (27,600) MRPS with a par value of one US dollar (USD 1.-) each.

Subscription and Payment

Thereupon, Constellation Software, Inc., Luxembourg Branch, prenamed, here represented as aforementioned, declares to subscribe for twentyseven thousand six hundred (27,600) MRPS with a par value of one US dollar (USD 1.-) each, and to fully pay them up by a contribution in cash in the total amount of two million seven hundred sixty thousand US dollars (USD 2,760,000).

The total contribution of two million seven hundred sixty thousand US dollars (USD 2,760,000) will be allocated as follows:

- twenty-seven thousand six hundred US dollars (USD 27,600) to the share capital account of the Company;
- two million seven hundred twenty-nine thousand six hundred forty US dollars (USD 2,729,640) to the MRPS premium account of the Company; and
- two thousand seven hundred sixty US dollars (USD 2,760) to the legal reserve account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the first Resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association so that it reads henceforth as follows:

“ **Art. 6.** The share capital is set at one million seven hundred fifty-one thousand six hundred US dollars (USD 1,751,600.-), consisting of nineteen thousand (19,000) ordinary shares (the “Ordinary Shares”), having a par value of one US dollar (USD 1.-) each and one million seven hundred thirty-two thousand six hundred (1,732,600) mandatorily redeemable preferred shares (the “MRPS”), having a par value of one US dollar (USD 1.-) each, all in registered form, all subscribed and fully paid-up. All MRPS issued by the Company are redeemable shares. MRPS have the same voting rights as the Ordinary Shares.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise any manager of the Company and/or any employee of SGG Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 3,200.-

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes

Im Jahre zweitausendundzweölf, den dreizehnten November,

Vor dem unterzeichnenden Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Luxemburg,

ist erschienen:

Constellation Software Inc. Luxemburg Branch, die luxemburgische Niederlassung von Constellation Software Inc., einer Gesellschaft gegründet nach dem Recht von Ontario, Kanada, als Niederlassung eingetragen im Luxemburger Handelsregister unter der Nummer B 150631,

in ihrer Eigenschaft als Einzelgesellschafterin (nachfolgend “die Einzelgesellschafterin”) der Constellation Software (Luxembourg), einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach Luxemburger Recht mit Gesellschaftssitz in 412 F, route d’ Esch, L- 1471 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handelsregister unter der Nummer B 151.680 (nachfolgend die “Gesellschaft”), wirksam gegründet gemäß notarieller Urkunde des unterzeichnenden Notars mit Amtssitz in Luxemburg, am 22. Dezember 2009 und veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 13. April 2010 unter der Nummer 769. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt geändert aufgrund einer Urkunde von Maître Francis Kessler, Notar mit dem Amtssitz in Esch-sur-Alzette, am 28. September 2012 welche noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde.

hier rechtmäßig vertreten durch Herrn Nicolas Gérard, Niederlassungsleiter, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 9 November 2012.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung “ne varietur” durch den unterzeichnenden Notar und durch die/ den für die Erschienene Bevollmächtigte(n) der hier vorliegenden Urkunde angehängt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene, welche wie zuvor beschrieben, wirksam vertreten wird, ersucht den unterzeichnenden Notar folgendes zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Einzelgesellschafterin beschließt, das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von siebenundzwanzig tausend sechs hundert US Dollar (USD 27.600,-) zu erhöhen, sodass das gegenwärtige Gesellschaftskapital in Höhe von derzeit einer Million siebenhundertundvierundzwanzigtausend US Dollar (USD 1.724.000,-), bestehend aus neunzehntausend (19.000) Ordinary Shares und einer Million siebenhundertundfünf tausend (1.705.000) MRPS auf eine Million siebenhunderteinundfünfzig tausend sechs hundert US Dollar (USD 1.751.600,-) durch die Ausgabe von siebenundzwanzig tausend sechshundert (27.600) MRPS mit jeweils einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1,-) erhöht wird.

Zeichnung und Zahlung

Darauf erklärt die vorgenannte Constellation Software Inc., Niederlassung Luxemburg, vertreten wie vorerwähnt, siebenundzwanzig tausend sechshundert (27.600) MRPS zu zeichnen, mit jeweils einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1,-), und deren Gegenwert vollständig zu bezahlen im Wege einer Geldeinlage in Höhe von zwei Millionen siebenhundert sechzig tausend US Dollar (USD 2.760.000,-).

Der Gesamtwert der Einlage in Höhe von zwei Millionen siebenhundert sechzig tausend US Dollar (USD 2.760.000,-) wird wie folgt zugeteilt:

- (i) siebenundzwanzig tausend sechs hundert US Dollar (USD 27.600,-) dem Gesellschaftskapital der Gesellschaft;
- (ii) zwei Millionen siebenhundert neunundzwanzig tausend sechshundertvierzig US Dollar (USD 2.729.640,-) als Ausgabeagio den Kapitalrücklagen der Gesellschaft, welche an die MRPS gebunden sind; und
- (iii) zwei tausend siebenhundert sechzig US Dollar (USD 2.760,-) den gesetzlichen Rücklagen der Gesellschaft.

Das Bestehen und der Wert der Geldeinlage wurden jeweils dem unterzeichnenden Notar dargelegt.

Zweiter Beschluss

Als Konsequenz des ersten Beschlusses, beschliesst die Einzelgesellschafterin, den ersten Absatz des Artikels 6 der Gesellschaftssatzung in der Weise zu ändern und dergestalt neu zu formulieren, dass er nun wie folgt lautet:

“ **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million siebenhunderteinundfünfzigtausend sechshundert US Dollar (USD 1.751.600,-) bestehend aus neunzehntausend (19.000) Ordinary Shares mit einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1,-) und einer Million siebenhundertzweiunddreissigtausend sechshundert (1.732.600) MRPS mit einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1,-), jeweils Namensanteile, die vollständig gezeichnet und einbezahlt sind. Alle MRPS, die von der Gesellschaft emittiert worden sind, sind rückkaufbare Anteile. Die MRPS sind mit den gleichen Stimmrechten wie die Ordinary Shares versehen.“

Dritter Beschluss

Die Einzelgesellschafterin beschließt, jedem Geschäftsführer der Gesellschaft und/ oder jedem Angestellten von SGG Luxemburg S.A. die Befugnis einzuräumen, für die Gesellschaft die Eintragung der hiermit ausgegebenen Anteile in das Gesellschaftsregister der Gesellschaft zu veranlassen.

Kostenschätzung

Die im Zusammenhang mit der vorliegenden Urkunde entstehenden Auslagen, Kosten Gebühren und Belastungen, gleich welcher Art, werden von der Gesellschaft getragen und betragen schätzungsweise EUR 3.200,-.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar beherrscht die englische Sprache in Wort und Schrift und bestätigt auf Nachfrage der erschienenen Partei, dass die vorliegende Urkunde auf Englisch abgefasst ist nebst einer deutschen Fassung; im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung, soll die englische Fassung maßgeblich sein.

Worüber die vorliegende Urkunde in Luxemburg unterzeichnet wurde, an dem Tag, welcher zu Anfang der Urkunde erwähnt wird.

Die Urkunde wurde dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei vorgelesen, ferner haben der Bevollmächtigte und der Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: N. GERARD und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 novembre 2012. Relation: LAC/2012/54785. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 3. Januar 2013.

Référence de publication: 2013002290/140.

(130001966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

MS_consult, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4553 Niederkorn, 54A, rue Franz Erpelding.

R.C.S. Luxembourg B 144.267.

L'an deux mille douze, le vingt-sept septembre.

Par-devant le notaire soussigné, Maître Roger Arrensdorff, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

1.- La société anonyme Management Union for Strategy and Trade, dont le siège social est à L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé, inscrite au registre de commerce sous le numéro B88.893 ici représentée par ses administrateurs-délégués agissant valablement conformément à l'article 9 des statuts:

- Monsieur Peter OLWI, employé, demeurant à L-3755 RUMELANGE, 18, rue Batty Weber,
- Monsieur Jean-Michel DELFORGE, employé, demeurant à L-6917 Roodt-sur-Syre, 39 op der Haard,

2.- Monsieur Henri HOUBEN, employé privé, demeurant rue Monrose 63, à B-1080 Bruxelles, ici représenté par Monsieur Thierry HOUBEN, employé, demeurant à B-Theux (Belgique), 6, Clos de Pierreuchamps, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé à Bruxelles le 15 septembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

3.- Monsieur Thierry HOUBEN, employé privé, demeurant à B-4910 (Belgique) THEUX, 6, clos de Pierreuchamps,

Associés de la société "MS_consult" société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège à L-9706 Clervaux, 2B route d'Eselborn, constituée suivant acte du notaire Anja HOLTZ de Wiltz en date du 21 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 513 du 10 mars 2009, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.267, les statuts ayant été modifiées pour la dernière fois suivant acte du notaire Anja HOLTZ de Wiltz en date du 29 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1850 du 24 septembre 2009.

Les comparants prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les comparants décident de transférer le siège social de Clervaux à Niederkorn et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Differdange."

Deuxième résolution

Les comparants décident de fixer l'adresse à L-4553 Niederkorn, 54A rue Franz Erpelding.

Troisième résolution

Le gérant unique, la société Management Union for Strategy Trade représentée par ses administrateurs-délégués comme il est indiqué ci-dessus, accepte au nom de la Société la cession intervenue sous seing privé en date du 3 septembre 2012 entre les associés, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispense le cessionnaire à faire signifier ladite cession à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.

Quatrième résolution

Les comparants décident de supprimer le détail de la répartition du capital dans l'article 5 des statuts de la société, de sorte que l'article 5 a désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400.-EUR) divisé en cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (100.-EUR) chacune,

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices."

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: OLWI, DELFORGE, HOUBEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2012. Relation: LAC/2012/45317. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signe): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré aux fins de la publication au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Référence de publication: 2012167054/62.

(120220063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

IPConcept (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 82.183.

Le règlement de gestion de P&R coordonné au 19 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, janvier 2013

IPConcept (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2013002493/13.

(130002127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Cross Property Investment Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 173.893.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the third day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

GO EUROPE ADVISOR, LP, an exempted limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under number MC-62747,

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name – Registered office – Object – Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Cross Property Investment SARL” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of real estate properties as well as of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital – Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one British Pound (GBP 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management – Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board) composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented, including at least one class A manager and one class B manager. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented, including the votes of at least one class A manager and one class B manager. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than ten per cent (10%) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits – Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the

last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution – Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2013.

Subscription and Payment

GO EUROPE ADVISOR, LP, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one British Pound (GBP 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:

Jeffrey Schwartz, executive director, born on January 22, 1959 in Redwood City, California, United States of America, having his professional address at c/o GreenOak Real Estate Asset Management GmbH, Maximilianstrasse 35a, D-80539 Munich, Germany.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

Paul Clarke, director, born on September 16, 1970 in Montreal, Canada, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Jan Willem Overheul, director, born on January 4, 1982, in Nerijnen, the Netherlands, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le troisième jour de décembre,

Pardevant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

GO EUROPE ADVISOR, LP, une société en commandite exemptée constituée selon les lois des Iles Caïmans, dont le siège social se situe à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans et inscrite au Registrar of Exempted Limited Partnerships des Iles Caïmans sous le numéro MC-62747,

représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination – Siège social – Objet– durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Cross Property Investment SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion de biens immobiliers ainsi que d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer tous les instruments et moyens juridiques nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital – Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet, ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion – Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil), composé d'un (1) ou plusieurs gérant(s) de classe A et un (1) ou plusieurs gérant(s) de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts au(x) associé(s) sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et déclarent avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, en ce compris au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, en ce compris les votes d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se

parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de tout gérant de classe A et tout gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par voie de Résolutions Circulaires des Associés, le texte de ces résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue, et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou associés représentant plus d'un dixième (1/10) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale ou les Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou à la première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts ne sont modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels – Affectation des bénéfices – Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Le Conseil dresse chaque année le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant ses engagements ainsi que les dettes du ou des gérant(s) et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans mais qui peut être renouvelé.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris les primes d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution – Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi et des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

GO EUROPE ADVISOR, LP, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, son associé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

Jeffrey Schwartz, directeur exécutif, né le 22 janvier 1959 à Redwood City, Californie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à GreenOak Real Estate Asset Management GmbH, Maximilianstrasse 35a, D-80539 Munich, Allemagne.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

Paul Clarke, directeur, né le 16 septembre 1970 à Montréal, Canada, ayant son adresse professionnelle située au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

Jan Willem Overheul, directeur, né le 4 janvier 1982 à Nerijnen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle située au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2012. Relation: LAC/2012/58225. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002293/487.

(130002103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Chandela (Management) G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 129.107.

Le siège de l'associé unique de la Société est transféré à compter du 31 décembre 2012 du 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Chandela (Management) G.m.b.H.

Référence de publication: 2013005235/12.

(130005371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

S-Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 164.431.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue en date du 6 décembre 2012 que les coordonnées du commissaire aux comptes, MOTHERWELL SERVICES LIMITED, ont été modifiées comme suit:

- MOTHERWELL SERVICES LIMITED, Companies' House n°2007618 avec siège social Ground Floor Right, 64 Paul Street, EC2A 4NG London, Royaume-Uni.

Pour extrait conforme
SG AUDIT S.AR.L.

Référence de publication: 2012163541/13.

(120215805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

SES Astra 1N S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R.C.S. Luxembourg B 122.974.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163575/9.

(120215300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

SES Astra 2E S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R.C.S. Luxembourg B 148.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163576/9.

(120215296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

SES Astra 2G S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R.C.S. Luxembourg B 148.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163578/9.

(120215298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

SES Astra 3B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R.C.S. Luxembourg B 105.435.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163587/9.

(120215301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

SES Broadband Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R.C.S. Luxembourg B 57.624.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163588/9.

(120215309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

SES Digital Distribution Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 86.167.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163589/9.

(120215311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

SES Engineering (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 108.096.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163590/9.

(120215306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

SES Global Africa, Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 101.505.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163591/9.

(120215305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

SES TechCom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 104.514.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163592/9.

(120215310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

SES Astra Real Estate (Betzdorf) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 57.625.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163574/9.

(120215834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Fiduciaire Comptable WABO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 150.394.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163987/9.

(120216895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Fiduciaire Comptable WABO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 150.394.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163988/9.

(120216896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Esco Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 142.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163970/9.

(120216975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Esco Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 142.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163971/9.

(120216976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Esposa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 40.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163972/9.

(120216855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Eltato S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 159.558.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163964/9.

(120216504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Dunwitch Corporate, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 163.989.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163944/9.

(120216393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

E.S.M. Trans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5690 Ellange, 20, route d'Erpeldange.

R.C.S. Luxembourg B 140.923.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163946/9.

(120217380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Delta Investment AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 97.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163932/9.

(120216576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Den Holzspiecht S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3932 Mondercange, 14, rue de Limpach.

R.C.S. Luxembourg B 90.753.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163934/9.

(120216201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Fida S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 99.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012164000/9.

(120216973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Générale Multi Services Intermédiaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3390 Peppange, 6, rue Kirchwois.

R.C.S. Luxembourg B 157.663.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012164023/9.

(120216614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Hauptert Interieur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 1C, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 151.288.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012164062/9.

(120217175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

HBM (Hartfelder - Baechler - Montage), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 136.094.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012164063/9.

(120217177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Charcot Fox Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 143.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163899/9.

(120216454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Comark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9696 Winseler, 86, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 101.172.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163906/9.

(120216345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Comark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9696 Winseler, 86, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 101.172.

Les Comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163907/9.

(120216470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Comark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9696 Winseler, 86, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 101.172.

Les Comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163908/9.

(120216474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Costamar Finances Holding SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8308 Mamer, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 69.792.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163917/9.

(120216518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.
